

1 L'inscription dans un territoire	14
Un site de confluence	14
Une localisation contrainte	14
2 Population et urbanisation	15
La seconde concentration urbaine de Rhône-Alpes	15
Une croissance démographique moyenne	15
Une tendance lourde à la périurbanisation	15
Des contrastes de plus en plus forts entre les espaces urbains, périurbains et ruraux	16
3 Économie	17
De l'artisanat à la cité industrielle	17
Un modèle technopolitain remarquable mais confronté à un risque de banalisation	18
4 Déplacements	18
Des flux internes dominants, des flux d'échanges croissants	18
Une part modale trop faible pour les transports en commun	19
Des secteurs interdépendants	19
5 Activités extérieures, espaces, paysages	20
Une agriculture aux multiples fonctions	20
Une grande richesse naturelle à préserver	21
Une identité paysagère forte à mettre en valeur	22
Des atouts certains, mais une offre touristique qui devra évoluer	23
6 Ressources naturelles et risques	24
Une meilleure gestion des ressources naturelles	24
Une région confrontée aux risques	24
7 Grands équipements	28
Un niveau d'équipement satisfaisant	28
De nombreux équipements en projet	29
8 Intercommunalité	31
Les enjeux de l'intercommunalité	31
De nombreuses structures de coopération intercommunale sur le territoire de la région grenobloise	33
Vers des lieux de gouvernance à l'échelle de la région grenobloise ?	33
Des coopérations régionales au-delà de la région grenobloise	34
9 Prospective	34
Une société qui se transforme en profondeur	34
Une économie en mutation	35

Alleverd Apprieu Barraux
Beaucroissant Barzin Berenais
Bievre Billeu Bivières Bricomes
Bressieux Bresson Bressins
Brick-en-Algenies Brion Burcin
Chabons Champagnier
Champagnier Chamrousse
Chapareillan Charancieu Charavines
Charnières Chasalby Chirens
Clair Colombe Corenc Coublévie
Croiles Domène Echiroles
Eybens Eydoche Fichères Fontaine
Fonsanil-Cornillon Froges Glères
Gillonnay Goncelin Grenoble
Herbeys Hurlières Izeaux Jarrie
La Batière-Divisin La Buisse
La Buissonnière La Chapelle-du-Bard
La Combe-de-Lancey
La Côte-Saint-André La Ferrière
La Flachère La Forteresse
La Frette La Murette La Pierre
La Terrasse La Tronche Laval
Le Champ-près-Froges Le Cheyas
Le Grand-Lemps Le Gua
Le Moutaret Le Pin Le Pont-de-Clair
Le Sappey-en-Chartreuse Le Touvet
Le Versoud Les Adrets Longchenal
Meylan Moirans Montaud
Montbonnot-Saint-Martin
Montchaboud Montferrat
Morestel-de-Mailles Morette
Morianette Notre-Dame-de-Message
Noyarey Oyeu Paladru
Pinot Plan Poizat Poliénas
Pommiers-la-Placette Pontcharra
Réaumont Renage Revel
Rives Saint-Aupre
Saint-Bernard-du-Touvet
Saint-Blaise-du-Buis Saint-Cassien
Saint-Didier-de-Bizonnes Saint-Égrève
Saint-Étienne-de-Crossey
Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
Saint-Geoire-en-Valdaine Saint-Geoirs
Saint-Georges-de-Commiers
Saint-Hilaire-de-la-Côte
Saint-Hilaire-du-Touvet
Saint-Ismier Saint-Jean-de-Moirans
Saint-Jean-le-Vieux Saint-Julien-
de-Razet Saint-Martin-d'Hères
Saint-Martin-d'Uriage
Saint-Martin-le-Vinoux
Saint-Maximin Saint-Michel-de-
Saint-Geoirs Saint-Mary-
Monteymond Saint-Nazaire-
les-Eymes Saint-Nicolas-de-
Macherin Saint-Pancrasse
Saint-Paul-d'Izeaux Saint-Paul-
de-Varces Saint-Pierre-d'Allevard
Saint-Pierre-de-Bressieux
Saint-Quentin-sur-Isère
Saint-Siméon-de-Bressieux
Saint-Sulpice-des-Mercures
Saint-Vincent-de-Mercure
Sainte-Agnès Saintes-Mortes-
d'Allore Saintes-Mortes-du-Pont-
Savonnage Sichelienne
Serres-Merpol Serravalle
Patrice Seyssins Sillans Tancin
Thiers Tullins Valces-Abbayes-
et-Riviers Vaulnavoy-le-Haut
Vaulnavoy-le-Bas Valromme Veron
Vercors Voreppe Villard-Bonnet
Vizille Vionnaz Voerèze Vourmy



Profil et enjeux de la région grenobloise

L'inscription dans un territoire

Avec ses 157 communes et 626 000 habitants, la région grenobloise est un vaste territoire, riche de ses diversités et de l'intensité de ses relations internes et externes. Pour autant, les nombreux atouts de cette région dynamique ne doivent pas la conduire à "s'endormir sur ses lauriers", ni à négliger les problèmes inhérents à toute aire urbaine importante. Certains déséquilibres internes menacent et mettent en évidence la nécessité d'une stratégie globale et concertée à l'échelle de l'ensemble de la région urbaine.

UN SITE DE CONFLUENCE

Grenoble est installée en bordure du Sillon alpin qui marque la limite entre la plaine du Rhône et le massif des Alpes. Le premier témoignage de l'existence de Grenoble date de l'an 44 avant J.-C. Cette étape sur l'itinéraire romain conduisant à Lyon et Vienne par les cols du Montgenèvre et du Lautaret s'appellera tantôt Cularo ou Cularret, tantôt Gratianopolis.

La cité romaine s'est implantée à peu de distance du confluent de l'Isère et du Drac, à l'extrémité de la longue et large vallée fertile creusée par l'Isère entre Chartreuse et Belledonne. Là se situait alors le seul franchissement aisé de l'Isère entre Albertville et Romans qui, ailleurs, divaguait en un lit très large, voire en de multiples lits changeants. À partir de cette époque, et jusqu'au XVI^e siècle, Grenoble sera la ville d'un pont.

L'histoire de Grenoble et de son agglomération est restée très longtemps marquée par ses rivières. Le langage populaire les désignait comme "le serpent et le dragon", et révélait ainsi la crainte qu'inspiraient leurs crues dévastatrices. L'endiguement de l'Isère aval intervint au XVIII^e siècle et celui du Drac au XIX^e siècle. Depuis lors, la confluence des deux rivières présente la configuration que l'on connaît aujourd'hui.

D'ouest en est, la région grenobloise s'étend sur :

- le bassin oriental du Rhône ;
- la barre des Préalpes calcaires du Vercors et de la Chartreuse tranchée par la faille de la cluse de Voreppe ;
- le Sillon alpin des vallées de l'Isère et du Drac, au milieu duquel s'installe l'agglomération ;
- la bordure occidentale des Alpes cristallines du massif de Belledonne et de l'Oisans.

Un système de coulisses parallèles nord-sud fait apparaître trois entités territoriales :

- l'extrémité orientale du bassin du Rhône, avec la Bièvre, le Voironnais et les Chambarans ;
- les Préalpes calcaires du Vercors, de la Chartreuse et de la cluse de Grenoble ;
- les Alpes cristallines sur lesquelles s'étendent le Grésivaudan, l'agglomération et le Sud.

La cluse de Grenoble marque une porte naturelle sur le site de l'agglomération et l'entrée dans les Alpes.

UNE LOCALISATION CONTRAÎNTE

Au sud-est de Rhône-Alpes, la région grenobloise est proche de la partie sud de la dorsale de l'Europe active, Londres - Rhin - Piémont. Elle en rejoint les pôles par les vallées du Sillon alpin (Genève et au-delà) ou par des franchissements de massifs montagneux vers Turin ou Milan. Mais les principaux marchés se trouvent éloignés : Paris est à 570 km, Francfort à 780 km, Londres à 970 km.

La région grenobloise se trouve aussi relativement proche de la partie centrale de l'arc méditerranéen (Marseille est à 3 heures d'autoroute), mais assez éloignée de sa branche espagnole, avec Barcelone à 650 km ou Valence à 970 km, comme de l'Italie maritime, avec Gênes à 550 km et Rome à 1 000 km.

Ces distances font tout particulièrement obstacle aux déplacements de voyageurs. Si les réseaux routiers et autoroutiers peuvent être jugés suffisants, les aéroports internationaux les plus proches sont Lyon-Saint-Exupéry (1 heure d'autoroute) et Genève-Cointrin (2 heures et une frontière), alors que l'aéroport de Grenoble (à 45 minutes) n'offre de relations régulières qu'avec Paris.

La desserte de Grenoble par des infrastructures ferroviaires adaptées à la grande vitesse n'est encore une réalité ni depuis Lyon, ni depuis Valence et le sud de la France. La priorité, pour conforter l'attractivité internationale de la région grenobloise, réside dans une liaison avec Lyon-Saint-Exupéry puis avec les autres destinations.

En ce qui concerne les transports de marchandises, ces distances apparaissent également pénalisantes face à des concurrents mieux placés, quand les clients exigent d'être livrés juste à temps. Elles sont génératrices de coûts, surtout pour l'exportation de biens pondéreux, mais la plupart des produits manufacturés dans la région grenobloise détiennent une forte valeur ajoutée qui rend marginal le coût du transport.



Le Drac et l'Isère à Grenoble entre 1673 et 1684.
(plan aux Archives départementales)

2 Population et urbanisation

LA SECONDE CONCENTRATION URBAINE DE RHÔNE-ALPES

Plusieurs définitions coexistent pour donner la mesure des concentrations urbaines. L'INSEE en propose au moins deux, celle d'unité urbaine et celle d'aire urbaine.

L'unité urbaine de Grenoble regroupe 33 communes totalisant 416 500 habitants et 195 000 emplois. Elle se place ainsi au 2^e rang de Rhône-Alpes et au 10^e rang français. Par comparaison, l'unité urbaine de Lyon totalise 1 300 000 habitants.

Quant à la notion d'aire urbaine proposée par l'INSEE, il s'agit de l'ensemble des communes, dont plus de 40 % des actifs partent travailler au centre de l'aire. Pour Grenoble, ce périmètre englobe 101 communes et 502 000 habitants. L'aire urbaine de Grenoble, selon cette définition, se place également au 2^e rang en Rhône-Alpes, devant celle de Saint-Étienne.

Ces définitions statistiques ne correspondent pas aux entités sur lesquelles travaille le Syndicat Mixte. Ainsi :

- La région grenobloise s'identifie au périmètre retenu pour l'élaboration et l'application du Schéma Directeur : elle rassemble 157 communes et 626 000 habitants.

- Au sein de cet ensemble, on entend par agglomération les 23 communes réunies en communauté de communes sous le nom de Grenoble Alpes Métropole, encore appelée La Métro. Elle compte 374 000 habitants.

Il reste que ces chiffres attestent l'importance de la région grenobloise au sein de Rhône-Alpes.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MOYENNE

■ La croissance suit le rythme de Rhône-Alpes, en deçà de celle des autres aires urbaines du Sillon alpin

La région grenobloise représente 626 000 habitants en mars 1999, soit 57 % de la population du département de l'Isère.

	Évolution annuelle totale (%)		Évolution annuelle due au solde migratoire (%)	
	1982-1990	1990-1999	1982-1990	1990-1999
Région grenobloise	0,7 %	0,6 %	0,0 %	0,0 %
Chambéry (aire urbaine)	1,0 %	1,1 %	0,4 %	0,6 %
Annecy (aire urbaine)	1,6 %	1,2 %	0,9 %	0,5 %
Isère	1,0 %	0,8 %	0,4 %	0,2 %
Rhône-Alpes	0,8 %	0,6 %	0,3 %	0,1 %
France	0,5 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %

Sa population s'est accrue de 35 000 habitants par rapport à 1990. Le taux annuel de croissance a donc été de + 0,6 %. Il est un peu moins fort que sur la période 1982-1990, lors de laquelle il avait été de + 0,7 %.

Sur le plan national, à la forte croissance démographique des années 1960, a succédé, depuis une vingtaine d'années, un net ralentissement accompagné d'un renforcement des disparités régionales. Rhône-Alpes reste attractive, mais connaît un léger retrait. Si, au sein de la région Rhône-Alpes, le basculement vers l'est se confirme et si le sillon alpin se présente toujours comme l'espace le plus dynamique de la région, ceci concerne surtout sa partie savoyarde. La région grenobloise, elle, évolue au rythme moyen de Rhône-Alpes ; sa croissance démographique est inférieure à celle de l'Isère, et nettement moins forte que celles des aires urbaines de Chambéry, Annecy et Genève, Annemasse, les seules à bénéficier encore d'un apport migratoire significatif.

■ La croissance s'explique uniquement par l'excédent naturel

Depuis de nombreuses années, la croissance démographique de la région urbaine s'explique uniquement par le solde naturel, même si le vieillissement progressif de la population tend à le faire diminuer. Le solde migratoire global est pratiquement nul et ce, depuis la période 1982-1990. Cet équilibre recouvre deux situations qui se compensent :

- l'agglomération croît par excédent naturel, mais enregistre beaucoup plus de départs que d'arrivées ;
- les secteurs périurbains, plus attractifs, cumulent excédent naturel et excédent migratoire.

UNE TENDANCE LOURDE À LA PÉRIURBANISATION

■ Le desserrement de l'agglomération grenobloise a été très marqué

L'agglomération de Grenoble comptait 130 000 habitants en 1940. Par la suite, l'essentiel de son développement s'est effectué entre 1950 et 1975, elle atteignait alors 365 000 habitants.

Les traditions manufacturières nombreuses dans la région grenobloise ont été à l'origine d'une forte immigration, pour partie originaire des pays et montagnes alentour, pour une autre partie des pays voisins, d'Italie principalement*. Elle a alimenté une croissance de la population de l'agglomération de 4 % par an entre 1962 et 1968, de 2,3 % de 1968 à 1975.

La décennie suivante a été marquée par un étalement urbain très rapide. Entre 1975 et 1985, la population de l'agglomération a stagné tandis que celle des communes périphériques s'est accrue de 150 %. Ce desserrement, aigu pour l'habitat, plus modéré pour les entreprises, a consommé la quasi-totalité de l'espace disponible.

Profil et enjeux de la région grenobloise

* Les brassages sociaux et culturels historiques entre Dauphiné et Piémont, renouvelés par les migrations professionnelles récentes, se prolongent aujourd'hui : - par de multiples relations d'affaires, la plus emblématique d'entre elles résidant dans l'implantation à Crolles de la société franco-italienne STM-Microélectronics et de son extension actuelle sur le même site ; - par des relations universitaires, avec en particulier la création d'une université franco-italienne entre les universités de Turin et Grenoble.

■ Aujourd'hui encore, le périurbain se développe nettement plus vite que le centre

À l'instar de ce que l'on observe dans toutes les aires urbaines, ce sont les espaces périurbains de la région grenobloise qui continuent de présenter les croissances démographiques les plus fortes. Depuis plus d'une vingtaine d'années, la part de l'agglomération, passée de 65 % en 1982 à 60 % aujourd'hui, diminue au profit de celle de l'espace périurbain.

Le mouvement de périurbanisation amorcé dans les années 1970, soutenu par un souci croissant des ménages pour leur cadre de vie et la persistance d'un intérêt pour l'habitat pavillonnaire, se poursuit. Ce phénomène s'est un peu ralenti, mais la situation est variable selon les secteurs :

- La branche nord-est et le Grésivaudan continuent de bénéficier d'une croissance démographique soutenue, supérieure à 2 % par an.
- Dans le Voironnais, la population continue d'augmenter à un rythme voisin de 1 % par an.
- Le secteur Sud, où la périurbanisation a fortement diminué depuis 1990, connaît désormais une croissance identique à celle du Voironnais.
- La Bièvre voit à présent sa population croître sur un rythme modéré.

■ L'agglomération résiste à l'évasion démographique, surtout au centre

Actuellement, la population de l'agglomération (au sens de la Métro) est de 374 000 habitants en mars 1999 ; elle augmente au rythme de 0,2 % par an, un taux qui se maintient depuis la période 1982-1990. Cette évolution globale est le fruit d'un certain renouveau du centre, en particulier de Grenoble et Saint-Martin-d'Hères qui regagne des habitants. Dans les autres communes de l'agglomération, les situations sont variables. Plusieurs communes de première couronne voient leur population diminuer ; les communes les plus résidentielles progressent, mais les taux ont nettement diminué, à l'exception de Gières.

DES CONTRASTES DE PLUS EN PLUS FORTS ENTRE LES ESPACES URBAINS, PÉRIURBAINS ET RURAUX

■ La structure de l'offre d'habitat fait souvent obstacle à la mixité résidentielle et sociale

Les tendances démographiques lourdes conjuguées à des mouvements résidentiels de grande ampleur (plus de la moitié des ménages changent de logement entre deux recensements) ont des conséquences profondes sur la structure du peuplement de la région urbaine. La nature de l'offre de logements explique la concentration des "petits ménages" (jeunes ou vieux) dans la ville centre et les pôles urbains, et la part plus importante des familles en banlieue et en périurbain. On observe également la tendance au regroupement des catégories sociales selon une hiérarchie des valeurs foncières, et l'âge moyen élevé dans les communes rurales éloignées.

■ La croissance urbaine récente a entraîné de nombreux dysfonctionnements

Le tissu urbain né au cours des trente dernières années est souvent fait de quartiers "hors la ville", mal construits. Le sens de la rue, qui structure les constructions, mais aussi et surtout la vie au quotidien, ont été oubliés. La confusion dans l'espace est très grande ; les entrées de ville ne sont souvent qu'un exutoire mal maîtrisé, formé d'une grande hétérogénéité de zones d'activités très étendues.

Des dysfonctionnements importants l'accompagnent : paupérisation, échec scolaire, chômage, insécurité... Ils sont souvent amplifiés par les frontières communales qui, dans de nombreux cas, participent à l'isolement des quartiers à problèmes.

On peut dire que deux modèles de villes coexistent aujourd'hui dans l'espace français :

- La ville traditionnelle. C'est une ville de proximité complexe et dense, économe de l'espace où, dans la longue durée de l'histoire, s'empilent les fonctions urbaines, où la modération du trafic automobile et le contrôle de l'extension urbaine s'inscrivent dans une même stratégie.

- La ville émergente. Produit récent d'une croissance mal maîtrisée, cette ville éclatée et fragmentée est largement organisée autour des réseaux de voirie, dans un étalement urbain aux fonctions juxtaposées où domine l'automobile.

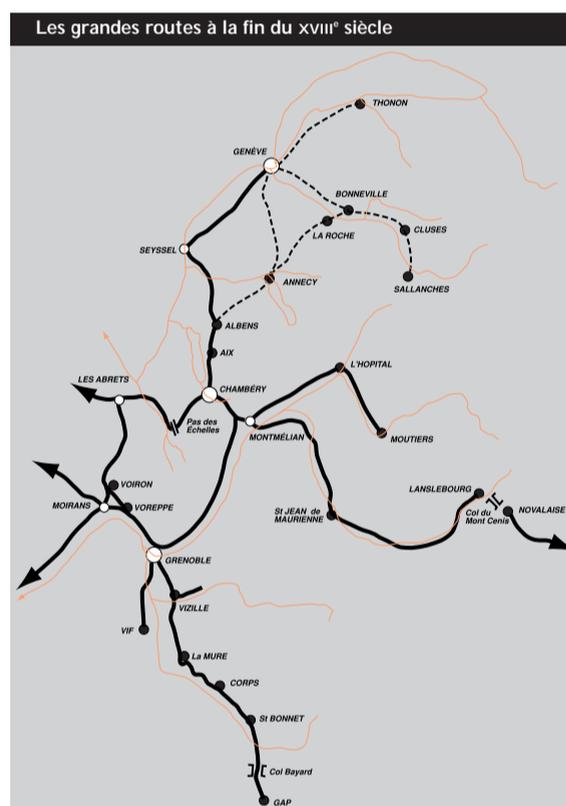
Caractérisée comme tant d'autres par la forte poussée démographique à l'origine de ce modèle de ville émergente, l'agglomération grenobloise tend, elle aussi, à y ressembler.

3 Économie

DE L'ARTISANAT À LA CITÉ INDUSTRIELLE

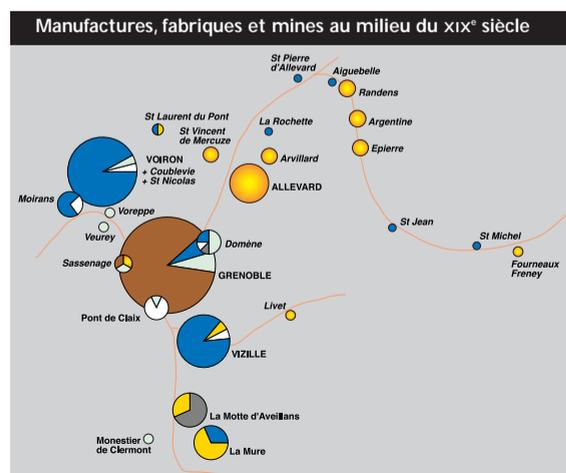
■ La tradition manufacturière est ancienne dans la région grenobloise

Dès le début du XVII^e siècle, le dynamisme des entreprises locales et l'amélioration des voies de communication ont incité la région à exporter ses productions. L'éloignement des centres de consommation est à l'origine de certains produits régionaux traditionnels, légers et à haute valeur ajoutée pour supporter le coût du trajet : jusqu'au début du XIX^e siècle, la ganterie, le papier, la distillation de liqueur ont répondu à cette double exigence, liée à la position excentrée de la région.



■ Charbon, houille blanche et rail dopent la révolution industrielle du XX^e siècle

La disponibilité de nouvelles sources d'énergie, le charbon de La Mure et la houille blanche produite à partir des torrents alpins vont dynamiser la révolution industrielle au XIX^e siècle. De nouveaux centres industriels apparaissent : Vizille en est le type le plus accompli, grâce aux filatures de coton, mais aussi Pont-de-Claix et Domène, grâce aux papeteries, la cluse de Voreppe ou Vif, avec la naissance de l'industrie de la chaux et des ciments.



Dans la seconde moitié du siècle, ces activités se trouvent à nouveau revigorées par l'arrivée du rail. Commence alors la fabrication des biens d'équipement destinés aux industries régionales et en particulier aux usines hydroélectriques. La région grenobloise va être à l'avant-garde du transport de l'électricité et de son utilisation industrielle (comme l'électrochimie).



■ Très tôt, industrie et université apprennent à travailler en symbiose

À ces acquis, le rayonnement universitaire va apporter un renfort puissant. Il y a environ cent ans s'implantaient à Grenoble un laboratoire d'électricité industrielle à la faculté des sciences, l'Institut qui deviendra polytechnique, l'Institut de géographie alpine, l'École des papeteries....

L'université étend la gamme de ses enseignements spécialisés et de ses recherches à l'électronique, au génie atomique, à la radioactivité, à la physique du métal, tout en développant les disciplines plus anciennes fondées sur l'hydraulique et l'électricité : création du Centre d'études nucléaires de Grenoble en 1956, implantation de l'Institut Langevin en 1971 et installation du Synchrotron en 1984 dans la presqu'île. Le modèle technopolitain est né : Neyrpic et Merlin-Gerin sont les entreprises pilotes des années 1960, caractéristiques d'un modèle de production industrielle fondé sur la valeur ajoutée par le savoir-faire. Si les industries plus traditionnelles, mécaniques et électriques perdurent, la place de la recherche appliquée devient de plus en plus importante. Cette accumulation de compétences explique sans doute en partie la création de la ZIRST, qui va contribuer à faire de Grenoble et sa région la technopole que nous connaissons.

■ Une économie née de l'univers montagnard

Le dynamisme économique de la région grenobloise se trouve à plus d'un titre issu de son environnement montagnard.

Profil et enjeux de la région grenobloise

La houille blanche a fait décoller la mécanique, l'appareillage électrique, puis l'électronique et les laboratoires de physique des particules ; le charbon de La Mure et les richesses minérales ont permis le développement de la métallurgie.

Plus tard, c'est la présence des Alpes, le cadre de vie, qui expliquera l'implantation de grandes entreprises industrielles à Grenoble (comme Caterpillar en 1964). Et certaines recherches actuelles sur l'environnement, les risques naturels et technologiques, la géotechnique des glaciers, la climatologie, etc., se développent dans la région grenobloise en raison de ce contexte montagnard.

UN MODÈLE TECHNOLITAIN REMARQUABLE MAIS CONFRONTÉ À UN RISQUE DE BANALISATION

■ Grenoble est la seconde plate-forme nationale de recherche scientifique

Le potentiel de recherche grenoblois comprend 230 laboratoires de recherche dépendant de 4 universités et 8 organismes de recherche nationaux (CNRS, CEA, CNET, INRIA, etc.), ainsi que 5 laboratoires internationaux. Avec ses 5 900 chercheurs et ses 3 000 doctorants, la place grenobloise occupe le second rang national pour le dépôt de brevets et le nombre de publications scientifiques.

Les 4 universités grenobloises accueillent un tiers des étudiants de Rhône-Alpes, quand la place universitaire lyonnaise en accueille la moitié et celle de Saint-Étienne un dixième.

■ Les synergies entre industrie, recherche et université sont nombreuses

De nombreux liens se sont tissés entre les entreprises de pointe et les laboratoires publics de recherche appliquée. Plusieurs groupes ont, de ce fait, implanté leur centre de recherche dans l'agglomération.

À la présence forte de grands groupes technologiques

répond également la qualité des formations universitaires dispensées à Grenoble, largement tournées vers la physique et les sciences de l'ingénieur, notamment l'Institut national polytechnique de Grenoble et l'université Joseph-Fourier.

Ce contexte profite aussi à de nombreuses PMI qui perpétuent la longue tradition d'innovation entrepreneuriale caractéristique de l'histoire économique grenobloise.

■ Le modèle technopolitain se banalise

Le modèle de développement suivi par la région grenobloise, partant de la métallurgie conjugée à l'électricité pour s'épanouir dans l'électronique alliée à l'informatique et aux télécommunications, a fortement marqué son économie, mais aussi son image.

Durant tout le XX^e siècle, Grenoble s'est affirmée comme la capitale économique des Alpes, en grande partie grâce aux exportations dans le monde entier de produits industriels toujours à la pointe de l'innovation technologique.

Aujourd'hui, sa notoriété internationale résulte aussi des nombreuses implantations de groupes internationaux à forte image comme Hewlett-Packard, Sun Microsystems, Elf Atochem, Schneider Electric, Thomson, ST Microelectronics, Radiall, Caterpillar, Xerox, Cap Gemini, etc.

Ce modèle est-il durable ?

- Aujourd'hui, d'autres villes (Toulouse, Sophia-Antipolis, Aix-en-Provence) se sont développées sur le même modèle, relativisant le prestige, l'image d'innovation sur lesquels pouvait compter la région grenobloise.

- La part importante des capitaux publics dans le financement de la recherche peut être perçue comme un facteur de dépendance, donc une fragilité.

- Enfin, un nouveau modèle s'impose aujourd'hui dans une économie qui se mondialise : celui de la société de l'information. L'économie de la région grenobloise saura-t-elle s'adapter aux mutations qui s'annoncent ?

4 Déplacements

DES FLUX INTERNES DOMINANTS, DES FLUX D'ÉCHANGES CROISSANTS

La région grenobloise est le lieu d'environ 1 300 000 déplacements quotidiens (tous modes confondus).

- Plus de 80 % de ces déplacements sont internes à la région ; ce trafic a progressé de 30 % entre 1982 et 1995.

- Avec moins de 15 000 déplacements, le trafic de transit (origine et destination à l'extérieur de la région)

est faible, quoiqu'en forte augmentation.

- Le trafic d'échanges (origine ou destination dans la région urbaine) a doublé en 13 ans (entre 1982 et 1995).

■ Les évolutions par secteur (1982-1995)

- **L'agglomération** : le trafic interne représente 550 000 à 600 000 véhicules par jour, soit 70 % des déplacements ; sa croissance de 20 % sur 13 ans est beaucoup plus faible que celle du trafic d'échanges, en augmentation moyenne de 85 %.

- **Le Grésivaudan** : il dépend fortement, et de plus en plus, de l'extérieur. Le trafic d'échanges, essentiellement avec l'agglomération grenobloise (augmentation de 140 % de cette relation), est maintenant majoritaire. La forte croissance de la population sans augmentation correspondante des emplois constitue évidemment l'une des raisons de cette dépendance.

- **Le Voironnais** : le trafic d'échanges représente une part importante du trafic total, mais son importance relative est stabilisée par rapport au trafic interne, la croissance de chacun s'établissant à 60 % environ. Le transit pour ce secteur est important (55 000 véhicules/jour) du fait de la présence des autoroutes A48 et A49.

- **Le Sud** : il dépend fortement de l'extérieur. Avec 65 000 véhicules/jour, dont l'essentiel échange avec l'agglomération, cette situation a tendance à s'aggraver ; le transit évolue fortement et risque encore d'augmenter rapidement dans les prochaines années avec l'ouverture de l'autoroute A51.

- **La Bièvre** : comme le Sud, la Bièvre dépend fortement de l'extérieur ; la répartition trafic interne / trafic d'échanges s'établit à 40 / 60, les échanges s'effectuant à parts égales vers le Voironnais et l'agglomération, soit 20 000 déplacements quotidiens respectivement. Cette tendance s'est fortement accrue, les déplacements internes étant restés stables alors que le trafic d'échanges s'accroissait de 60 % environ sur treize ans.

UNE PART MODALE TROP FAIBLE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les différents réseaux de transports publics captent 185 000 déplacements quotidiens, dont plus de 90 % pour le seul réseau urbain de l'agglomération grenobloise.

Les déplacements périurbains, soit environ 15 000 par jour, s'effectuent pour l'essentiel en relation avec l'agglomération. Malgré le développement du service ferroviaire Lazer, les transports routiers par autocar assurent les 2/3 de ces déplacements. Cette proportion s'inverse dans le Voironnais, vers lequel est orienté l'essentiel de l'offre de transports ferroviaires. À l'inverse, le Grésivaudan et le Sud regroupent près des 3/4 des liaisons par cars.

Au bilan, la part des transports publics est sensiblement équivalente sur les trois branches d'accès à l'agglomération, entre 4 % (secteur Sud) et 6 % (Grésivaudan et Voironnais). Pour les déplacements internes à chaque secteur, leur part ne dépasse pas 2 %. Compte tenu du niveau d'offre et de performance par rapport aux modes individuels, ces valeurs pourraient être notablement améliorées.

DES SECTEURS INTERDÉPENDANTS

- **L'agglomération** : elle représente environ les 2/3 du poids de la région urbaine et concentre la très grande majorité des problèmes liés au trafic. Même si le trafic d'échanges affiche la plus forte progression, la problématique reste essentiellement liée au trafic interne.

Un effort unilatéral sur les transports en commun et les modes doux serait improductif, une action visant à maîtriser le trafic automobile doit être concomitante.

- **Le Grésivaudan** : il apparaît de plus en plus dépendant de l'agglomération grenobloise ; sa structure linéaire, qui pouvait présenter un avantage pour une desserte par des axes lourds de transports publics, est actuellement plus un handicap car les localités traversées sont fortement exposées aux nuisances. L'amélioration des rabattements sur l'autoroute A41 pour soulager les corridors parallèles constitués par la RN90 et le CD523 est une solution nécessaire. À plus long terme, seule une plus grande autonomie du secteur, obtenue notamment par une plus grande polarisation des habitants et des emplois, est de nature à résoudre les problèmes engendrés par les voitures individuelles. Le développement du Lazer en rive gauche et la création d'un axe fort de transport public routier en rive droite doivent permettre d'offrir une alternative crédible.

- **Le Voironnais** : la relative stabilisation du trafic d'échanges rend l'évolution plus équilibrée que dans les autres secteurs. Le réseau routier actuel met peu en valeur la présence de l'autoroute A48, malgré l'ouverture en décembre 1998 du demi-échangeur de Mauvernay. De ce fait, le trafic subsistant sur le réseau des routes nationales et départementales est important et conduit à de fortes nuisances dans les traversées de localités. La ligne de chemin de fer est un fort atout pour les liaisons avec Grenoble : il doit être encore développé, y compris dans les relations internes Rives - Voiron - Moirans - Voreppe.

- **Le Sud** : ce secteur est très dépendant de l'agglomération, avec une évolution homogène des différents types de trafics. Il ne présente pas de dysfonctionnements importants, mais les évolutions en cours (ouverture de l'autoroute A51, amélioration de la RN91, développement du plateau de Champagnier) vont conduire à une situation probablement plus difficile à maîtriser.

- **La Bièvre** : ce secteur a accru fortement ses déplacements vers le Voironnais et l'agglomération, engendrant notamment des nuisances sur les localités situées le long des RD73 et 518. Le passage du Lazer à Rives et au Grand-Lemps constitue cependant une bonne opportunité pour les relations avec l'agglomération, sous réserve d'organiser les rabattements vers ces gares par des moyens collectifs ou individuels. Toutefois, les deux gares citées sont localisées en milieu urbain (accès difficile, parkings souvent saturés). Le prolongement du Lazer jusqu'à l'aéroport de Grenoble Saint-Geoirs est nécessaire pour le bassin de vie de l'ouest de la Bièvre.

5 Activités extérieures, espaces, paysages

UNE AGRICULTURE AUX MULTIPLES FONCTIONS

■ L'agriculture de la région grenobloise est très diversifiée

L'agriculture marque fortement de son empreinte la région grenobloise puisqu'elle travaille 43 % de sa surface totale (83 % des espaces naturels).

La région urbaine présente **cinq grandes catégories d'espaces agricoles** :

- les plaines d'alluvions récentes de l'Isère et du Drac, au potentiel agronomique exceptionnel ;
- la plaine d'alluvions anciennes de la Bièvre, dont la taille et l'irrigation partielle sont des atouts indéniables ;
- les coteaux exposés au sud et à faible potentiel, mais favorables aux cultures spécialisées comme la vigne ou l'élevage extensif (Grésivaudan, Chambaran, Bièvre) ou exposés au nord et donc plus propices à un élevage herbager intensif (Chartreuse Nord - Belledonne) ;
- les balcons constitués de moraines permettant principalement l'élevage (souvent très contraints par la pente) ;
- les alpages, domaine pastoral d'altitude.

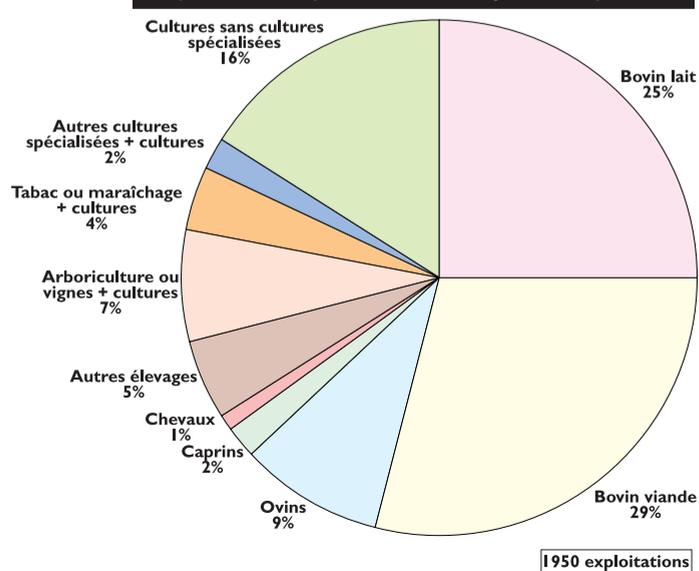
On distingue **deux types d'exploitations** :

- **D'une part l'agriculture périurbaine**, qui concentre les productions pour le marché local à partir de petites structures. Elle est l'héritière des anciennes ceintures vivrières de la ville.
- **D'autre part dans les secteurs plus ruraux**, des exploitations plus importantes (Bièvre - Valdaine et lac de Paladru) qui se sont spécialisées dans les productions de masse (élevage, céréales et maïs, noix) pour un marché national, voire mondial, mais commencent à développer des ateliers secondaires pour vendre sur le marché local.

La production de la région urbaine, assurée par presque 2 000 exploitations, présente l'éventail quasi complet des productions agricoles métropolitaines ; malgré quelques produits phares (noix), la diversité l'a emporté sur la notoriété.

- L'élevage est la production de masse dominante : il comprend la production laitière et de viande bovine, mais aussi la production d'élevages intégrés (aviculture principalement), peu développée, et la production ovine, non négligeable.
- La production des céréales est la seconde production de masse (avec une prédominance forte du maïs).

Répartition des exploitations selon les systèmes de production



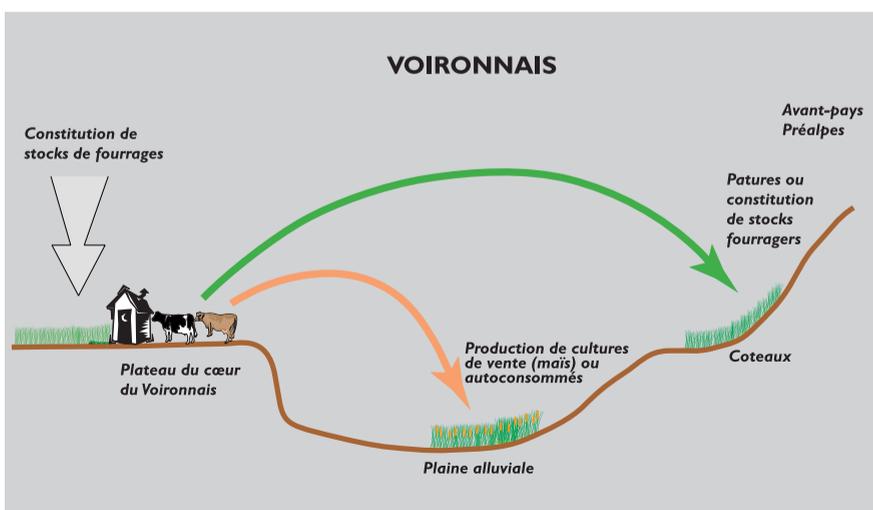
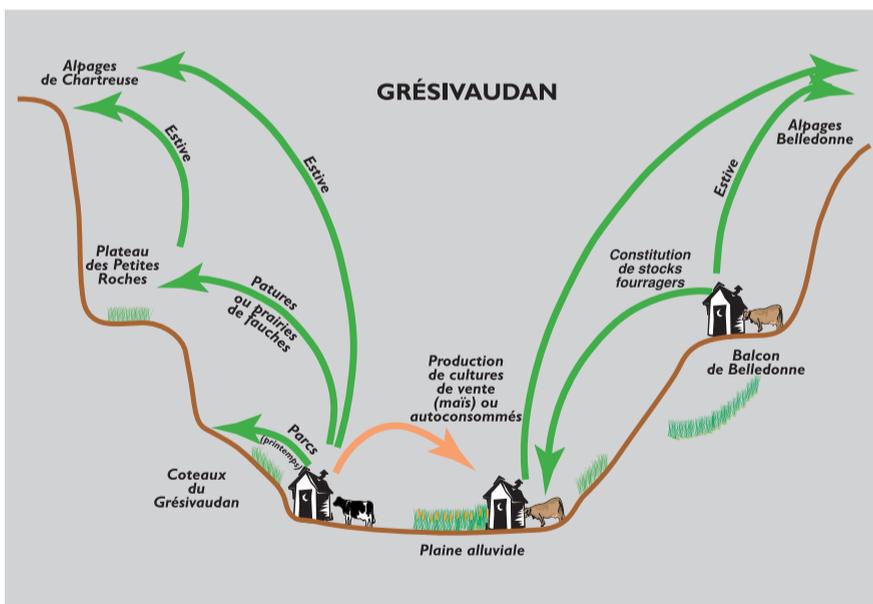
- On citera aussi la production de noix de Grenoble (AOC), commercialisée principalement sur le marché d'exportation.

La demande de terres agricoles, supérieure à l'offre, rend difficile l'installation de nouveaux agriculteurs. Enfin, l'histoire industrielle de la région a généré un phénomène de double activité traditionnellement important (plus de 20 %).

■ Agriculture de montagne et agriculture de plaine sont interdépendantes

Les surfaces de la plupart des exploitations se distribuent entre plaine et coteaux (Bièvre, Voironnais) coteaux et montagne (Belledonne, Chartreuse), plaine et montagne (Grésivaudan). Dans ce système de relations verticales, ce sont les terres mécanisables situées en plaine, en coteaux ou en balcons, qui assurent la viabilité de l'économie agricole. Aussi l'avenir des espaces agricoles d'altitude dépend-il largement du maintien des terres mécanisables en plaine.

Parallèlement, la modernisation a généré l'agrandissement des exploitations qui n'ont pas hésité à sortir des limites des communes. Le développement urbain des années 1970 et 1980 a renforcé ce mouvement en fractionnant l'espace agricole. Ainsi, un céréalier du Grésivaudanensemencera-t-il des parcelles de plaine alluviale dans cinq communes, de part et d'autre de l'Isère, tandis qu'un éleveur laitier du Voironnais recherchera des prés de coteaux jusque sur neuf communes.



■ La production de biens alimentaires n'est plus la seule fonction reconnue de l'agriculture

On citera l'agrotourisme, déjà ancien en montagne, ou la pédagogie de l'environnement à travers l'accueil scolaire ou l'insertion.

Mais l'agriculture d'aujourd'hui répond aussi aux besoins de la ville en lui offrant :

- des marchés de détail ;
- un rempart contre l'extension de l'urbanisation ;
- des poumons verts, lieux de détente des citadins indispensables à la qualité de leur vie ;
- l'entretien des espaces, qui permet de conserver un paysage ouvert et de qualité ;
- les espaces nécessaires à la lutte contre les risques naturels (inondations, incendies, glissements de terrain...) ;
- un débouché pour les déchets urbains : l'agriculture utilise une partie des boues des papeteries, le compost de bonne qualité et les boues des stations d'épuration.

La nouveauté réside surtout dans l'adaptation de ces autres fonctions aux enjeux actuels et dans la recherche de leur rémunération. L'adaptation des pratiques agricoles à la préservation du milieu (réduction de la pollution, amélioration de la biodiversité) est également un enjeu très fort.

La région urbaine a inventé de nouvelles formes de régulation entre la ville et son agriculture. L'hétérogénéité des territoires explique l'existence de plusieurs politiques territoriales agricoles ; elles présentent cependant de nombreuses orientations communes et épousent la pluralité agricole régionale. Les politiques agricoles territoriales ont su capitaliser les expériences, relever les défis du maintien et du développement de l'agriculture et, surtout, mettre en place un partenariat entre élus et monde agricole sans négliger la communication en direction des citadins.

UNE GRANDE RICHESSE NATURELLE À PRÉSERVER

■ Le patrimoine naturel est exceptionnel, mais menacé par une trop grande fragmentation

La région grenobloise est surplombée par deux parcs naturels régionaux, Chartreuse et Vercors.

Elle abrite de surcroît :

- totalement ou partiellement (Hauts de Chartreuse) 4 réserves naturelles, dont une volontaire, l'étang de Haute-Jarrie ;
- 9 arrêtés de biotope (en 1998) ;
- 29 sites naturels classés ou inscrits ;
- 21 sites dotés de périmètres sensibles dont 8 sont des sites d'intérêt départemental ;
- 121 ZNIEFF au premier inventaire.

Elle dispose là d'un patrimoine naturel exceptionnel, abondant et complémentaire. Les milieux biologiques de plaine et de vallée sont différents de ceux des coteaux, eux-mêmes différents des milieux montagnards. Chacun abrite une flore et une faune associées plus ou moins diversifiées. Entre ces milieux, les espaces de lisière et

un réseau hydrographique particulièrement développé sont tous deux très précieux.

Ces milieux naturels se caractérisent malheureusement aussi par leur fragmentation par des axes de transport et par une urbanisation envahissante. Leur émiettement et leur cloisonnement sont un facteur d'appauvrissement biologique. La continuité biologique du réseau hydrographique est semée d'obstacles (tubé, canalisé, court-circuité, suréquipé) et son accompagnement végétal permanent (la ripisylve) a trop souvent disparu au profit des grandes cultures descendant jusqu'aux berges.

■ Les cours d'eau doivent retrouver un espace de liberté plus grand

Le réseau hydrographique a fait l'objet au cours des 100 à 150 dernières années de travaux de recalibrage, endiguement, enrochement, rectification qui ont contribué à modifier et perturber durablement les processus d'ajustement morphodynamique et le fonctionnement des écosystèmes qui leur sont corrélés. Simultanément, l'incision des lits fluviaux observée plus particulièrement sur l'Isère et le Drac (extractions de matériaux interdites depuis 1978 dans le lit mineur, mais toujours autorisées dans le lit majeur) a des impacts, entre autres, sur la déstabilisation des ouvrages d'art (ponts - digues) et sur l'enfoncement de la nappe alluviale, dont les battements deviennent insensibles au cours des saisons. Cet enfoncement peut conduire à la disparition des milieux alluviaux biologiquement très riches.

La prise de conscience collective des situations dysfonctionnelles parfois irréversibles ont conduit le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à préconiser la préservation d'un espace de liberté ou de mobilité des cours d'eau. Ceci suppose de ne pas venir installer de nouvelles zones constructibles contre le réseau hydrographique et également, pour ce qui est de la vallée de l'Isère, d'apprécier l'impact sur la dynamique fluviale et sur l'écologie des milieux des 48 sites de carrières (dont 5 en cours d'exploitation) dans la plaine alluviale (de Pontcharra à Poliénas) avant de délivrer de nouvelles autorisations.

Par ailleurs, l'évolution de l'économie agricole a contribué à transformer les abords de ce réseau hydrographique en éliminant les boisements riverains au profit d'une agriculture intensive venant jusqu'en crête de berges. Pourtant, en plus de leur rôle biologique, les surfaces végétalisées en permanence (boisements, pâturages), à fleur de nappe, jouent un rôle de filtre naturel de la pollution par les nitrates et les phosphates. Elles ont par ailleurs un pouvoir d'interception et de ralentissement des eaux de pluie et de ruissellement supérieur à celui des surfaces végétalisées de façon seulement périodiques (cultures).

■ Les forêts, couvrant le tiers du territoire de la région grenobloise, sont trop peu entretenues

Les forêts sont pour les 2/3 privées.

Elles se caractérisent par :

- Leur morcellement. Sur 45 000 ha de forêts privées, seuls 37 propriétaires possèdent plus de 25 ha d'un

seul tenant. Ce morcellement constitue, avec celui des débouchés, le problème de base.

- Une trop faible valorisation économique. Peu de personnes vivent aujourd'hui dans l'Isère uniquement de la forêt ; les actions en faveur du développement des filières bois sont trop timides.
- Leur manque d'entretien. Il n'est pas exagéré de parler même d'abandon, depuis quarante à cinquante ans, pour les forêts privées non rentables. Ceci, à l'aplomb des territoires urbanisés, pose un réel problème de sécurité à l'aval.

• La prolifération des ligneux, qui s'installent partout où les espaces ouverts ne sont plus gérés. La forêt gagne sur tous les territoires en déshérence.

En positif, il faut noter que certaines de ces forêts représentent un patrimoine biologique remarquable : forêt alluviale, cembraie de Belledonne... Par ailleurs, la demande sociale de loisirs dans les milieux forestiers connaît une réelle explosion.

■ La montagne est une composante spécifique et essentielle de la région grenobloise

La nature montagnaise du territoire de plus de 40 communes de la région urbaine, la proximité des parcs nationaux (Écrins) ou naturels régionaux (Vercors, Chartreuse) en façade sur la plupart des secteurs urbains de la vallée et des coteaux caractérisent la physionomie de la région grenobloise. Son développement est ainsi confronté aux atouts et aux handicaps particuliers de la montagne.

À la fois terrain de détente, de sports et de loisirs pour les populations urbaines locales ou extérieures et lieu de vie pour une population qui a choisi d'y rester ou de s'y implanter, la montagne offre la qualité et la diversité de ses espaces naturels et de ses paysages.

Mais de ces atouts, il faut assurer la protection, l'entretien et la mise en valeur.

- Fragilisée par la surfréquentation en certains endroits, la montagne est aussi exposée à des risques naturels très nombreux et permanents qui limitent sa capacité d'accueil et nécessitent des travaux de sécurité sur certains accès.
- Bien qu'en déprise accentuée, l'agriculture fourragère et l'élevage, indissociables des exploitations de la vallée, jouent un rôle essentiel dans le maintien des espaces ouverts, face à une forêt qui envahit rapidement les espaces en friche.
- Se refusant à n'être que des communes dortoirs ou exclusivement touristiques, la plupart des communes sont confrontées au cloisonnement des vallées suspendues et des balcons, et à la difficulté du maintien des services de proximité.
- Les stations de montagne, plutôt qu'à des problèmes d'extension de leurs installations, doivent faire face à la rénovation de celles-ci et du patrimoine d'hébergement.

La prise en charge collective de la gestion de la montagne se doit d'être renforcée à travers ses liens avec la vallée et l'agglomération.

UNE IDENTITÉ PAYSAGÈRE FORTE À METTRE EN VALEUR

■ La montagne et l'eau structurent fortement le paysage

La géographie de la région grenobloise se présente ainsi :

- un territoire de plaine circonscrit par des périphéries montagneuses, balcons ou collines ;
- des vallées ou plaines ouvertes, à l'identité bien distincte, marquée chacune par son orientation, son échelle, les massifs qui la bordent : Chartreuse, Vercors et Belledonne ;

L'enchaînement des massifs du Vercors et de la Chartreuse structure le paysage en deux faciès distincts : Voironnais et Bièvre d'une part, agglomération, Sud et Grésivaudan d'autre part.

Le territoire est multiple et riche de la diversité des régions qui le composent :

- plaines du Grésivaudan, de Reymure, de Bièvre, du Liers, de l'Isère aval ;
- balcons du Voironnais, plateau de Chambaran, de Champagnier, Vercors, Chartreuse ;
- Cluse, Pays de Paladru, Terres Froides, vallées de l'Ainan, de la Romanche, de la Gresse, du Lavanchon, rebords de Belledonne.

À l'origine de toutes les installations humaines, l'eau constitue une identité forte de la région grenobloise. Elle est présente à plusieurs échelles :

- les rivières : Isère et Drac, cordon ombilical, axe de symétrie des plaines (Grésivaudan, Isère aval et plaine de Reymure) et berceau de l'agglomération à la rencontre de ces deux fleuves ;
- les torrents : descendant de la montagne, inscrits dans la transversalité des plaines et qui ont généré des foyers urbains bâtis en appui sur la géographie ;
- les ruisseaux et canaux des plaines agricoles.

Aujourd'hui, vécue d'abord comme une contrainte maîtrisée, l'eau a disparu de nombreux sites urbains et se trouve dissimulée derrière les infrastructures.

■ Des "trois vallées" à l'Y urbain

Le Drac, l'Isère amont et l'Isère aval forment ce que l'on appelle communément l'Y grenoblois. Les branches de cet Y offrent trois identités singulières, trois territoires, portes sur le site urbain de l'agglomération. Ils possèdent des identités bien typées :

- la cluse, aux allures de jardin naturel ;
- le Grésivaudan, plaine agricole ;
- la plaine de Reymure, encore étroitement liée à l'eau.

Cependant, à l'Y hydrographique s'est peu à peu superposé l'Y urbain, constitué de la trame bâtie et des grands réseaux de communication qui se sont installés le long des cours d'eau. La forte présence de l'Y urbain masque celle, plus discrète, des vallées naturelles et tend à les fondre dans une image indifférenciée.

Par sa forme même, l'Y grenoblois est une incitation plus ou moins visible au développement radio-concentrique de l'agglomération ; il accentue les risques

de conurbation indifférenciée sur l'ensemble de la région. Ceci aurait pour conséquence de réduire la perception et l'identité des vallées (Grésivaudan, cluse Isère aval, Sud) et la place majeure qu'elles occupent dans l'identité paysagère de la région grenobloise.

DES ATOUTS CERTAINS, MAIS UNE OFFRE TOURISTIQUE QUI DEVRA ÉVOLUER

■ La région grenobloise dispose, en sa périphérie, de nombreux écrans verts

Ce sont autant de pôles touristiques :

- le lac de Paladru et les communes du "tour du lac" ;
- l'avant-pays de Chartreuse (Saint-Geoire-en-Valdaine) ;
- les balcons de Chartreuse (Saint-Hilaire-du-Touvet) ;
- la haute vallée du Bréda (Allevard) ;
- les balcons de Belledonne (stations de Chamrousse et des Sept-Laux) ;
- les rebords du Vercors ;
- les Chambarans.

Elle constitue aussi une des portes d'entrée aux parcs naturels, national (Écrins) et régionaux (Vercors et Chartreuse), essentiels pour l'image et la promotion d'un tourisme "nature et doux".

■ L'offre doit aujourd'hui s'adapter aux mutations de la demande

Pour autant, la situation du tourisme n'est pas à considérer de manière exagérément optimiste dans la région grenobloise :

- **L'offre reste très spécialisée dans le tourisme lié à la nature et au sport en milieu montagnard ou rural.** Il prédomine nettement sur le tourisme d'affaires et le tourisme culturel en vallée et en milieu urbain, bien que les manifestations rassemblant des foules se perpétuent et se développent. Grenoble et l'agglomération, avec une hôtellerie de niveau moyen et cependant des établissements culturels réputés (musée de peinture - musée régional dauphinois, etc.),

sont plus un point de passage obligé qu'elles ne constituent un lieu de séjour, de salons ou de congrès.

- **L'activité touristique est peu créatrice d'emploi alors qu'elle génère des coûts importants.** Sur certaines communes de montagne, les retombées en termes d'emplois saisonniers et de clientèle ne sont pas négligeables. Mais globalement 1,5 à 2 % seulement des emplois de la région grenobloise sont de nature touristique. A contrario, les coûts d'entretien des espaces et de gestion des structures d'accueil grèvent les budgets communaux et intercommunaux. Les stations thermales (Allevard, Uriage), lacustre (Paladru) et les stations de ski à forte capacité d'hébergement (Chamrousse, les Sept-Laux) sont confrontées au vieillissement des installations et de l'hébergement.

- **Le tourisme alpin accueille aujourd'hui une nouvelle clientèle internationale** et la pratique des nouvelles glisses est un facteur important du développement économique. La France est l'une des destinations très prisées d'un tourisme mondial devenu activité économique majeure. Le marché touristique évolue également avec l'engouement pour une nature sauvage, moins aménagée, le raccourcissement des durées de séjour et la nécessaire diversification de l'offre de produits touristiques pour capter et retenir une clientèle citadine et étrangère à la fois plus âgée, plus versatile et plus exigeante. À ce titre, il faut insister sur l'importance de la qualité des sites, des paysages et de l'accueil comme valeurs fortes de l'attractivité des sites touristiques.

Parmi les particularités de la région grenobloise en matière de tourisme, on note que :

- Les stations de ski ont à gérer une double vocation résidentielle et de séjour d'une part, de stade de neige de proximité des agglomérations de Grenoble, Lyon et Valence d'autre part.
- Le marché des résidences secondaires d'occasion est devenu bien plus important que la vente de logements neufs. On comptait 16 100 résidences secondaires en 1990 dans la région grenobloise, représentant 6 % du patrimoine total des logements. 44 % de ces résidences se situent dans le Grésivaudan (21 % des logements).



6

Ressources naturelles et risques

UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

■ L'eau potable

La région grenobloise dispose de 457 sources ou captages répartis sur 122 communes.

On note que plus de la moitié des communes (86) fonctionnent sur leurs ressources propres et que 17 syndicats assurent également la production d'eau potable. Cette multitude de ressources appelle une mise en cohérence. Pour identifier les enjeux majeurs et proposer des scénarii structurants permettant d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de la région grenobloise, une étude prospective est en cours. Elle devrait être achevée au printemps 2000. Elle sera un outil de sensibilisation, de réflexion, d'aide à la décision et de planification pour les différents acteurs ; elle favorisera en outre la mise en place des investissements spécifiques par les partenaires financiers.

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, de très gros investissements ont été réalisés ces dix dernières années. En 1997, si 68 communes ne disposaient pas de systèmes de traitement collectif des eaux usées, de nombreux projets étaient en phase de concertation ou de démarrage. Compte tenu des projets syndicaux et communaux prévus d'ici à 2005, seule une petite vingtaine de communes était sans projet en 1997.

■ Les carrières

Sur la région urbaine, 4,4 millions de tonnes de matériaux de carrières ont été extraits en 1995 dont :

- près de 3 millions de tonnes de granulats ;
- près de 0,5 million de tonnes de ciment ;
- 1 million de tonnes de chaux.

En 1998, l'ensemble des carrières de granulats détient des ressources suffisantes pour les vingt ans à venir (hors très grands chantiers). Il s'agit dans l'Isère à 91 % de matériaux alluvionnaires, ce qui représente une proportion inhabituellement élevée : sur les 27 départements du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, la proportion est de 48 % de granulats d'origine alluvionnaire et de 52 % obtenus par concassage de roches massives.

Sur cinq sites de production de ciment autorisés, trois ne sont plus en activité et sont devenus des friches industrielles.

Les trois sites autorisés pour la chaux nécessiteront tous les trois des renouvellements d'autorisation à court terme.

À ces 4,4 millions de tonnes de matériaux, il faut ajouter une carrière de roches massives dont l'autorisation a été renouvelée en 1998 et contre laquelle la commune a engagé un recours. Cette carrière pose un problème d'impact visuel très important et préjudiciable à la cluse de Voreppe.

UNE RÉGION CONFRONTÉE AUX RISQUES

■ L'inventaire des risques reflète l'activité industrielle de la région urbaine

Les risques technologiques sont particulièrement présents sur la région urbaine puisque 5 communes sont concernées par les risques nucléaires et 30 par des risques industriels ; la commune de Grenoble est concernée par ces deux types de risques.

En dehors des installations nucléaires, 8 établissements sont considérés à risque et font l'objet de périmètres où l'urbanisation doit être maîtrisée : 4 se trouvent sur l'agglomération, 3 dans le secteur Sud, 1 dans le Grésivaudan et 1 dans le Voironnais. Le transport par route et rail de matières dangereuses, dont une bonne part en provenance ou à destination de ces établissements, est également facteur de risques.

La région grenobloise compte également 231 établissements classés soumis à autorisation. Les nuisances qu'ils génèrent (bruit, odeurs, poussières, vibrations...) sont incompatibles avec l'implantation d'ensembles d'habitation dans leur voisinage.

À cela s'ajoutent les canalisations de transport de matières dangereuses : propylène, hydrocarbures liquides (deux conduites), éthylène (deux conduites), gaz. Deux autres conduites de gaz sont en projet en rive gauche du Drac et dans la vallée du Grésivaudan en rive droite.

Enfin, l'inventaire national des sols pollués réalisé en 1996 compte 10 sites sur la région grenobloise. Cet inventaire, qui donne lieu à des actions sur les sites concernés (surveillance, études de risques, réhabilitation), doit être actualisé tous les deux ans.

■ Une région sensible aux risques naturels

La région grenobloise constitue un territoire fragile. En dehors du risque sismique, qui concerne quasiment toute la région urbaine, seulement 7 communes, en l'état actuel des connaissances, ne seraient pas exposées également à d'autres phénomènes naturels. L'ensemble des risques connus et les résultats des études localisées, réalisées pour définir ces risques, doivent être pris en compte et reportés dans les documents d'urbanisme.

• Risques d'inondation

Cruels lentes

Pour l'Isère amont (du pont de la Gache au pont de l'Île-Verte), l'étude des zones inondables pour une crue bicentennale a fait l'objet d'un PIG (Projet d'Intérêt Général) qui a été prorogé jusqu'en janvier 2002. Parallèlement, un projet de protection des zones urbanisées a été approuvé par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

après consultations. Il reste à engager l'enquête publique avant sa déclaration d'intérêt général.

Pour l'Isère aval (du confluent du Drac au pont de Saint-Gervais), les études d'inondabilité engagées pour "actualiser" le Plan des Surfaces Submersibles (PSS), datant de 1950, pourraient avoir des conséquences non négligeables en matière de choix des zones de développement. Les résultats de ces études ainsi que les mesures qu'elles pourront entraîner seront postérieurs à l'approbation du Schéma Directeur.

Entre l'Isère amont et l'Isère aval, les villes de Grenoble, de La Tronche, en partie de Saint-Martin-le-Vinoux, n'ont pas encore fait l'objet d'étude d'inondabilité alors qu'il existe des risques potentiels sur la petite Tronche ou sur la presqu'île par exemple.

Quant à l'ensemble Drac inférieur-Romanche, à l'aval l'étude d'inondabilité est en cours. Sur ces deux bassins versants, une procédure SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est en cours d'instruction. Il convient en outre de noter les réflexions en cours concernant la création d'un Syndicat Mixte pour l'entretien des digues de l'Isère et de ses affluents, ce qui devrait mieux garantir la pérennité de ces ouvrages. La maîtrise des risques d'inondation nécessite évidemment que soient régulièrement entretenus les ouvrages de protection.

Crues torrentielles

Les objectifs de protection étant passés en 1994 de la crue décennale à la crue centennale, les cartes de risques devront être refaites. Elles devront en outre tenir compte des risques de crues concomitantes avec celles de l'Isère ou du Drac. L'absence actuelle de données fiables constitue un réel problème et la mise en place d'un réseau de mesures est le préalable indispensable à une approche rigoureuse des phénomènes. Les méthodes de protection contre les crues devront évoluer. La chenalisation de la plupart des cours d'eau ayant conduit à des situations dysfonctionnelles, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'envisager la protection contre les crues dans une configuration plus naturelle de l'espace de liberté des cours d'eau. Des études hydrodynamiques devront préciser la taille à donner au lit mineur en zone naturelle de plaine. Des plans de gestion à l'initiative des collectivités locales concernées sont également indispensables.

Seuls une dizaine de rivières et torrents ont fait l'objet de cartes de zones inondables partielles ou globales. Sur le reste du réseau, il existe peu d'études d'inondabilité et pas de cartes de zones inondables. Ces études et ces cartes devront être réalisées.

Eaux pluviales

L'imperméabilisation des sols par les chaussées et les constructions conduit à des augmentations très significatives des débits de crues des canaux et torrents, notamment sur les bassins versants latéraux de l'Isère et du Drac. Les ouvrages de protection existants, calculés pour des débits naturels et des fréquences de crues relativement espacées, voient ces fréquences se resserrer et les débits de pointe se multiplier par deux ou trois.

La maîtrise des eaux pluviales s'effectue nécessairement au niveau de l'ensemble d'un bassin versant. Or, la multiplicité des intervenants sur un même réseau – propriétaires publics et privés sur les balcons et les coteaux, associations syndicales gestionnaires (ou propriétaires) dans les vallées du Drac et de l'Isère – rendent cette maîtrise longue et complexe.

Compte tenu de l'état actuel des connaissances (lequel mérite encore des efforts importants), un certain nombre de secteurs fait l'objet de mesures conservatoires en matière d'urbanisation pour ne pas aggraver des phénomènes dont la fréquence n'a cessé de se resserrer au cours de ces vingt dernières années.

• Chutes de blocs et écroulements rocheux de falaise

La connaissance du risque de chutes de blocs a sérieusement progressé depuis le Schéma Directeur de 1973, mais reste à affiner en termes de localisation et de qualification de l'aléa. Aucune des communes concernées ne disposent de PPR (Plan de Prévention des Risques). Elles doivent cependant se prémunir en réalisant les ouvrages de protection nécessaires ou en développant et entretenant les peuplements forestiers pour stabiliser les pentes.

Les massifs sensibles aux écroulements rocheux de falaises sont identifiés (la Chartreuse entre Pommiers-la-Placette, Voreppe et Chapareillan, le Vercors entre Saint-Quentin et Le Gua et les versants de la Romanche), mais le degré de fragilité de ces falaises, leur évolution, les volumes susceptibles de se détacher et leurs trajectoires restent mal connus. En raison des volumes importants qui pourraient être concernés et de l'occurrence exceptionnelle de ces phénomènes, des analyses approfondies restent à fournir pour établir un zonage et une évaluation crédible des risques.

• Risques sismiques

L'ensemble des vallées et massifs associés de l'Isère, du Drac, de la Fure et de la Morge sont en zone de sismicité IB, le canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs étant lui en zone de sismicité IA.

Il est à noter que cette réglementation nationale ne tient pas compte des spécificités de la géologie locale. L'analyse de la sismicité des Alpes françaises en général et de la région grenobloise en particulier montre que l'on doit considérer la possibilité de séismes au moins comparables à ceux d'Annecy-Epagny (1996) ou de Corrençon (1962), à proximité immédiate (quelques kilomètres) de l'agglomération.

Leur magnitude pourrait être au moins égale à 5,5.

Par ailleurs, la configuration particulière du sous-sol grenoblois, constitué d'une cuvette d'alluvions épaisses (plusieurs centaines de mètres) confinées entre Belledonne, Chartreuse et Vercors, conduit à des effets particuliers de réverbération et de résonance, induisant des amplifications notables sur l'ensemble de la vallée. Même si la situation grenobloise n'a rien de comparable avec la Californie ou le Japon, l'absence de dommages sismiques majeurs à Grenoble dans les archives historiques ne peut être considérée comme une garantie de tranquillité pour le futur : l'urbanisation récente

de l'ensemble de l' Y grenoblois, avec des immeubles dont les fréquences de vibrations coïncident avec celles des ondes sismiques amplifiées par la cuvette, a notamment aggravé l'exposition au risque sismique.

Il est prudent de s'interroger sur la bonne tenue aux séismes de certains bâtiments conçus avant la mise en application des règles parasismiques (qui d'ailleurs pourraient se révéler inadaptées au cas très particulier de l'agglomération grenobloise). Il sera opportun de réaliser des études de vulnérabilité sur certains bâtiments stratégiques. L'opportunité de réaliser un PPR sismique (du ressort de l'État) étant appréciée à l'issue de ces études.

• Glissements et effondrements de terrain

Outre le lieu-dit les Ruines de Séchilienne, où un risque d'éboulement de terrain majeur a été localisé, la partie nord des Chambarans et les balcons de Belledonne sont également concernés, mais à moindre échelle par ce type d'événement. D'autres secteurs sensibles sont plus localisés.

Le glissement peut être superficiel et n'avoir qu'un impact ponctuel, ou s'étendre à l'ensemble du versant, voire à l'urbanisation à l'aval. Si elles sont multiples, les causes sont généralement toutes liées à l'eau. La prévention de ces risques passe donc par une bonne gestion des dispositifs de drainage, une maîtrise des eaux de ruissellement, ainsi que des systèmes d'assainissement autonome et l'entretien du réseau hydrographique. Elle passe également par l'entretien de la forêt et la protection des lisières.

Le risque d'effondrement de terrain, quant à lui, existe plus particulièrement en milieu karstique et là où le sous-sol a été exploité : anciennes carrières de gypse, de calcaire, anciennes mines de fer. Leur localisation est en cours et devra se poursuivre par des études spécifiques permettant de confirmer ou d'infirmer les possibilités d'urbanisation de certaines zones.

• Avalanches

Les secteurs concernés par ce risque sont :

- les rebords de Chartreuse : plateau des Petites Roches, de Saint-Pancrasse à Sainte-Marie-du-Mont,
- les rebords du Vercors : village de Prélénfrey, sur la commune de Le Gua ;
- les domaines skiabiles de Belledonne.

Pour parer à ce risque, des reboisements sont nécessaires ainsi que des interventions ponctuelles lourdes avec prise en compte de la maintenance des ouvrages.

■ La lutte contre le bruit devrait revêtir une importance croissante

La généralisation du bruit, qui affecte des espaces importants de la région urbaine, est de plus en plus mal vécue.

Les infrastructures de transport terrestre sont les plus préoccupantes. La cartographie du bruit devrait montrer que quelque 900 km sur la région grenobloise (dont plus du tiers dans l'agglomération) sont touchés. Elle permettra essentiellement de ne pas aggraver la situation en obligeant les nouvelles constructions à se doter de dispositifs de protection.

Les quelque 64 000 habitants de l'agglomération (17 % de la population) riverains d'un axe supportant un trafic de plus de 15 000 véhicules/jour ne disposent pour leur très grande majorité d'aucune protection spécifique. L'État a réaffirmé que la capacité de l'aérodrome du Versoud ne serait pas étendue. Toutefois, une mise à jour du Plan d'Exposition au Bruit pourrait être décrétée et se traduire par des mesures de maîtrise de l'urbanisation dans le voisinage de cet équipement.

À ces sources de bruit, il faut rajouter les entreprises industrielles (voire commerciales, livraisons) bruyantes sur la région grenobloise à proximité desquelles il est important d'éviter d'implanter de nouvelles zones résidentielles. Il en est de même pour les carrières et certaines activités de loisirs (ball-trap, karting...).

■ La qualité de l'air est correctement surveillée

Mais un important travail reste à faire pour prévenir et réduire les pollutions atmosphériques, économiser l'énergie et l'utiliser rationnellement.

La surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement dans la région grenobloise, et plus particulièrement dans l'agglomération, est assurée par l'ASCOPARG. Depuis 1979, date des premières mesures en continu, le réseau ASCOPARG s'est progressivement étoffé et le réseau compte aujourd'hui 15 sites fixes (dont 14 dans le périmètre du Schéma Directeur). Six d'entre eux sont en outre dotés d'appareils de mesures météo, et 2 d'une boucle de comptage de véhicules.

Actuellement 9 polluants sont surveillés : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ozone (O₃), les poussières (PM₁₀), les fumées noires, le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures totaux, les composés organiques volatils (COV) et le plomb (Pb). Dans un proche avenir, cet inventaire sera complété par d'autres polluants, notamment le benzène, le toluène et le xylène.

Pour un certain nombre de polluants, des valeurs guides et des valeurs limites sont fixées. Valeurs limites qui, quand elles sont atteintes, peuvent déclencher une procédure d'alerte.

La loi sur l'air du 30 décembre 1996 prévoit d'autres types de mesures :

• Une information améliorée de la population

• Un système de planification :

le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)

Il devrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral. Il sera évalué et actualisé tous les 5 ans.

le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Élaborés par les préfets sur les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ils doivent être compatibles avec les orientations du PRQA. Leur objectif est d'une part de ramener, à l'intérieur de la zone du PPA, la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites, et d'autre part de définir les mesures d'urgences à mettre en place lorsque les seuils d'alerte sont atteints ou susceptibles de l'être.

le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Élaboré par l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains (dans l'agglomération grenobloise, le Syndicat Mixte des Transports en Commun), ce plan vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé. Adopté par le comité syndical du SMTC le 26 avril 1999, il fait aujourd'hui l'objet d'une consultation.

Le document final après un vote par l'autorité organisatrice sera transmis au préfet pour approbation avant fin 1999. Le terme de réalisation du PDU est fixé à dix ans avec une actualisation à mi-parcours.

• **Une prise en compte accrue de la préoccupation "pollution atmosphérique et consommation énergétique".** Elle doit s'inscrire dans les documents d'urbanisme et les projets d'infrastructure notamment. Berceau de la houille blanche, la région est riche en réalisations dans le domaine de l'énergie.

L'agglomération s'est dotée d'un réseau de chaleur qui est aujourd'hui, par son importance et le nombre de logements raccordés, le 2^e de France après celui de la région parisienne. Ses usines utilisent entre autres, du schlamm, du bois et valorisent l'énergie fournie par l'incinération des déchets ménagers. Une de ses usines (la Poterne) est équipée d'un système de cogénération.

L'association pour le développement des énergies renouvelables en Isère (AGEDEN) s'est créée dès 1976.

Des opérations utilisant le solaire, le bois, l'hydraulique ont été réalisées :

- Dans le parc de logements publics à l'OPALE (Bajatière, Clos d'Or) et à l'OPAC 38 (Surieux) ;
- dans les équipements publics : piscines solaires de Meylan et d'Echirolles... ;
- dans des réseaux de chaleur en milieu péri urbain : chaufferie bois de Saint-Quentin.

La vallée du Grésivaudan est équipée de nombreuses microcentrales et l'Isère est dotée d'une centrale au fil de l'eau depuis 1989.

L'agglomération a créé en 1998, en partenariat avec l'Europe, une agence locale de l'énergie qui a pour mission de conseiller les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les PME-PMI et le grand public.

■ **Un système de traitement des déchets qui reste à compléter**

L'élimination des déchets ménagers et assimilés (déchets courants des petits commerces, des artisans et

des services) est de la compétence et de la responsabilité des collectivités locales ou de leurs groupements.

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, approuvé le 16 octobre 1996, est en cours de révision. Il doit tenir compte des circulaires et décrets publiés depuis cette date.

L'objectif à terme est que la moitié de la production des déchets ménagers et assimilés soit réutilisée par recyclage (verre, papiers, cartons, plastiques...), par traitement biologique (compostage, méthanisation) ou par épandage agricole.

Cet objectif suppose que la révision des Plans départementaux pour atteindre leur pleine efficacité veille à s'assurer d'un maximum de cohérence sur chacun des maillons de la chaîne des déchets. Le type de collecte (séparative ou non) ainsi que les possibilités concrètes d'apports volontaires (containers, déchetteries) ont un impact direct sur le tri, qui a lui-même un impact sur la valorisation matière (verres, papiers, cartons, plastiques, fermentescibles, déchets verts...), valorisation qui, dans une perspective à terme de 50 %, a un impact sur le traitement : incinération et (ou) stockage sans nuisances.

Dans le cadre de cette réorientation des Plans départementaux, de nouveaux scénarii doivent être imaginés pour assurer de façon cohérente, collecte, tri et traitement. Quels que soient les scénarii, des équipements seront à réaliser sur la région urbaine : stations de transfert, unités de compostage, un centre de stockage des déchets ménagers et éventuellement une usine de traitement.

L'élimination des Déchets Industriels Banaux (DIB) et des déchets du bâtiment et des travaux publics n'est pas de la responsabilité des communes, mais la localisation des Centres d'Enfouissement Technique (CET) entre dans leur compétence. Le Plan départemental prévoit 2 CET pour le Sud Isère.

Les objectifs d'élimination fixés par le ministère en matière de DIB sont les mêmes que ceux qui concernent les déchets des ménages : trier, valoriser, traiter et restreindre à leur fraction non valorisable leur mise en décharge. Si les filières de recyclage ne sont pas, pour un certain nombre de déchets, les mêmes que dans le cas des ordures ménagères, par contre l'incinération des refus du tri peut s'envisager dans les équipements publics. Ceci sous réserve de conventions (à mettre en parallèle avec celles requises pour les eaux usées industrielles) entre les partenaires concernés.

Les CET doivent être sans nuisances pour l'environnement, au même titre que les installations de stockage des déchets ménagers.



7 Grands équipements

UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SATISFAISANT

Des schémas départementaux, régionaux et nationaux prévus par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire conduiront sans doute à des restructurations et modernisations

des équipements existants et à de nouveaux projets, mais aussi à des actions visant plutôt le fonctionnement et la mise en réseau des services.

Pour autant, la région grenobloise apparaît aujourd'hui comme une région bien équipée dans la plupart des domaines et de nombreux équipements sont en cours de réalisation ou en projet.

Les équipements structurants selon les niveaux régionaux ou sectoriels		
Domaines Fonctions	Équipements niveau région urbaine	Équipements niveau sectoriel
Enseignement	Rectorat Académie Recherche (5 établissements) Instituts (8 établissements) Universités (3 universités) Grandes écoles	Lycées Formation continue
Santé	CHRU (La Tronche-Grenoble) CHS Saint-Egrève CHS Uriage MS Saint-Hilaire-du-Touvet Établ. thermaux (Uriage et Allevard) Centres spécialisés (Saint-Julien-de-Ratz)	CHG Voiron-Coublevie CH Rives HL Tullins HL Saint-Geoire-en-Valdaine Cliniques privées Centres de longs séjours (La Côte-Saint-André) MAPAD et domicile collectif personnes âgées (Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs)
Culture	Musée de peinture Grenoble Musée dauphinois Grenoble Musée de l'Évêché Muséum d'histoire naturelle Musée de la Révolution à Vizille Cargo (en reconversion) Summum à Grenoble Bibliothèque études CN d'Art contemporain École supérieure d'art École d'architecture Conservatoire Archives	Musées départementaux Salles de + de 500 places Grand Angle à Voiron Hexagone à Meylan La Rampe à Echirolles L'Heure Bleue à Saint-Martin-d'Hères Le Prisme à Seyssins Le Théâtre municipal de Grenoble
Sports	Stade de rugby Grenoble Stade de foot Grenoble Palais des Sports Patinoire Vélodrome Grenoble-Eybens, Seyssins Golfs (Bresson, Saint-Quentin) Stations de ski (5) Piscine olympique Stade nautique CREPS à Voiron	Stades et pistes d'athlétisme Bases nautiques : Bois Français, Pontcharra, Paladru Stade de tennis Piscines intercommunales
Manifestations Congrès	Alpexpo Alpes-Congrès - Atria Office du tourisme	
Administrations publiques	Cour d'appel à Grenoble Cours d'assises Tribunal d'instance Tribunal de commerce Tribunal des Prud'hommes Prison de Varcès	Antennes à Voiron
Armée, Police	27 ^e Division alpine Grenoble - Varcès CRS 47 à Grenoble Gendarmes mobiles à Pontcharra	

DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS EN PROJET

La reconversion des friches laissées après le déménagement de grands équipements existants (armée, culture, justice...) se pose à court ou moyen terme principalement sur le territoire de la ville de Grenoble :

- casernes de Bonne et Alma ;
 - mess des officiers et palais du gouverneur militaire, place de Verdun à Grenoble ;
 - palais Delphinal, hôtel Belmont, tribunal des Prud'hommes (suite à la construction du nouveau palais de justice à Europole) ;
 - musée bibliothèque et halle industrielle Bouchayer ;
 - casemates de la Bastille (rénovation du téléphérique).
- D'autres reconversions sont aussi à l'étude pour des bâtiments industriels (Papeteries de Lancey, Cimenteries des Saillants du Gua) ou des ouvrages militaires (Forts Barraux, Comboire, Le Mûrier, Montavie).

■ Enseignement supérieur et recherche

Au Schéma "Université 2000" qui s'achèvera par l'installation de l'IGA et de l'IUG au quartier Vigny-Musset de Grenoble et par celle de l'Institut de physique du polygone, succédera le Plan "U3M" (Université 3^e Millénaire).

Ce Plan a pour objectif de conforter, en liaison avec Lyon, les pôles d'excellence grenoblois, avec la création :

- d'un pôle numérique qui positionne Grenoble comme leader en Rhône-Alpes ;
- d'un pôle de biotechnologie autour du Pôle Santé de La Tronche ;
- d'un pôle Environnement, articulé autour de l'eau et de l'activité hydraulique ;
- d'un pôle Sciences de la Ville ;
- d'un pôle Communication - Documentation.

À ces projets nouveaux s'ajoute le retour envisagé de certaines structures universitaires dans la ville centre (place de Verdun, palais Delphinal).

■ Enseignement secondaire

Après la réalisation du lycée de Moirans, qui a permis une réorganisation de l'enseignement dans le Voironnais, sont prévues à court terme les réalisations du :

- lycée international de Grenoble à Europole ;
- lycée de Villard-Bonnot dans le Grésivaudan.

La restructuration des filières professionnelles, dont les effectifs ont tendance à augmenter après une période récente de forte baisse, se poursuit afin de mieux ajuster les formations aux besoins du milieu économique local.

La restructuration et la modernisation des établissements existants publics ou privés et d'autres constructions neuves pourront s'avérer nécessaires pour tenir compte des évolutions démographiques enregistrées dans les différents secteurs.

■ Formation professionnelle et continue

Après la reconstruction du Centre national de la fonction publique territoriale au campus et la création d'une Maison de la Production à Centr'Alp, dans le Voironnais, d'autres projets pourront se révéler utiles

en accompagnement des espaces d'activités et des pôles d'innovation, comme à Crolles.

■ Sports

Le Schéma national d'organisation des sports de haut niveau a prévu des pôles Espoirs en région grenobloise dans les disciplines suivantes : athlétisme, judo, ski, rugby, trampoline, basket, hockey sur glace et badminton. La réalisation ou la mise à niveau des équipements correspondants serait nécessaire, notamment avec un projet de dojo et de halle couverte d'athlétisme (au Polygone). Un bassin de natation aux normes olympiques et permettant l'accueil de spectateurs pourra être envisagé.

La réalisation d'une nouvelle patinoire intercommunale est en cours dans l'agglomération grenobloise.

Des réflexions sont en cours pour l'identification d'un site apte à recevoir un stade de région urbaine.

Dans les secteurs extérieurs, l'aménagement des sites existants (Paladru, Bois Français, La Terrasse, Pontcharra) leur conférerait une attractivité complémentaire de celle des activités de montagne. Le site de Lumbin - Saint-Hilaire-du-Touvet est devenu un véritable pôle interrégional de vol libre, à mettre en relation avec les autres sites (Chamrousse, Le Ratz, etc.). Les sports de neige (ski alpin, ski de fond) et les pratiques nouvelles de glisse ne supposent pas la réalisation d'équipements lourds nouveaux. Parmi les stations de ski existantes, la priorité est à la rénovation des installations existantes.

Les pratiques croissantes de l'escalade et de la randonnée en altitude réclament la réalisation de structures légères d'accueil, d'entretien et de sécurité. Il faudra à ce titre préserver toutes les possibilités d'intervention et de travaux sur les refuges.

■ Santé

Le Schéma régional d'organisation sanitaire de la région Rhône-Alpes prévoit la restructuration et la modernisation de l'hôpital Michallon (CHRU) dans les années qui viennent. Le développement du pôle Santé à La Tronche et des établissements de recherche médicale devrait être conforté par l'implantation d'activités dans le domaine de la biotechnologie. Les secteurs Sud, Voironnais et Grésivaudan sont directement dépendants des structures centralisées pour les courts séjours, mais disposent d'établissements spécialisés comme à Uriage, à Saint-Julien-de-Ratz et sur le plateau des Petites Roches.

L'évolution démographique conduira à renforcer les équipements répondant aux besoins des personnes du 4^e âge pour lesquelles le maintien à domicile n'est pas adapté.

On notera le fort développement des services et des professions de santé et de remise en forme dans l'ensemble de la région urbaine. Les stations d'altitude ou les stations thermales pourront y trouver un regain d'activité.

Grenoble et l'agglomération ont été pionnières dans l'accueil des personnes handicapées. L'adaptation des structures d'accueil, notamment en fonction des besoins d'une population qui vieillit, est une préoccu-

pation actuelle ainsi que l'équipement des secteurs périurbains comme le Grésivaudan, où sera réalisé à Lumbin un nouveau Centre d'aide par le travail.

■ Culture

La ville centre est le support d'équipements lourds qui seront rénovés ou étendus, comme le Cargo pour les spectacles vivants. La reconversion du musée-bibliothèque de la place de Verdun en bibliothèque-médiathèque d'intérêt rhônalpin et la création d'un centre culturel scientifique et technique d'entreprise, tous deux pris en considération par plusieurs ministères, constituent des projets lourds pour le moyen terme.

Dans le Grésivaudan, les forges d'Alleverd ou les anciennes Papeteries de Lancey - Villard-Bonnot sont organisées pour accueillir des musées d'histoire locale ou évoquant l'activité économique (musée de la Houille blanche). Le château de la Veyrie à Bernin doit être consacré à l'évocation de la vie agricole ; une vocation reste à trouver pour plusieurs forts militaires comme Comboire à Claix, Fort Barraux et le fort du Mûrier à Gières. La vallée de la Fure, à la longue tradition industrielle, constitue aussi un territoire adapté à ce type de projets.

Dans le Voironnais, l'attrait touristique du lac de Paladru sera renforcé par la réalisation d'un Parc archéologique à Montferrat.

Les salles de plus de 500 places sont déjà nombreuses dans l'agglomération grenobloise qui devrait voir la réalisation de grandes salles polyvalentes, comme à Meylan. Le développement des complexes cinématographiques de type multiplex est à l'œuvre à travers certains projets du centre-ville (Place Chavant) ou à la périphérie (Fontaine).

Dans les secteurs extérieurs, la réalisation d'une salle de 1 000 places à Pontcharra et d'autres équipements culturels sur les pôles du Touvet, de Goncelin et d'Alleverd permettraient de réduire la dépendance du secteur vis-à-vis des équipements des agglomérations grenobloise et chambérienne.

■ Justice, police, sécurité

La construction du nouveau palais de justice, où seront réunies les différentes juridictions, est en cours à

Europole. Parallèlement à ce mouvement de concentration, des maisons de la justice et du droit devraient être ouvertes à proximité des usagers, à l'exemple de l'équipement créé récemment entre Villeneuve et Grand'Place.

Les besoins en matière de sécurité et de secours allant grandissant en milieu rural comme en milieu urbain, la politique générale de regroupement trouve ses limites en matière de police. Un redéploiement sera sans doute nécessaire, compte tenu des évolutions démographiques et sociales, tout en maintenant un haut niveau de services. La poursuite des équipements de secours et de première intervention des pompiers se concrétisera par la réalisation de nouveaux centres de secours comme à Saint-Ismier ou à Theys.

■ Administrations publiques

Les années passées ont vu l'extension des services de la Sécurité sociale, la construction d'un nouvel ensemble pour la direction régionale de l'Industrie et de la Recherche, et le service des Mines à Moirans (Voironnais), le transfert de la direction départementale de l'Équipement.

Ces équipements viennent conforter les fonctions centrales de Grenoble le long de ses principaux axes urbains entre le centre-ville et Grand'Place ou le long des Grands Boulevards.

Un projet de construction est à l'étude pour la direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, et la liste devrait s'allonger dans les années à venir.

■ Services divers

Une "maison" regroupant des services publics a été créée à la Côte-Saint-André à l'initiative de l'État et du District. Un prochain Schéma départemental des services publics en milieu rural proposera les conditions du maintien des services de proximité dans les petites communes, de montagne notamment. Il ne s'agira pas de créer de nouveaux équipements, mais d'organiser en réseaux, avec des moyens de communication appropriés, des agences locales où l'utilisateur pourra effectuer sur place différentes démarches.



8

Intercommunalité

LES ENJEUX DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le Schéma Directeur exprime dans l'espace et dans le temps les éléments d'un projet de société qui constitue une référence durable pour les politiques publiques comme pour les acteurs du territoire.

Sous cet angle, il est apparu déterminant d'introduire une réflexion, puis d'établir une évaluation suivie, s'attachant au rapport entre le produit des impôts locaux, qui permettent aux collectivités de faire face à leurs responsabilités d'équipement et de gestion, et la richesse des acteurs que sont les ménages et les entreprises.

Cette vision est approchée dans l'espace et dans le temps, les indicateurs utilisés par secteur retracent également l'évolution 1990/1997.

Elle montre tout d'abord une position favorable de la région urbaine par rapport aux moyennes nationales : revenu moyen des ménages supérieur de 9 %, richesse des entreprises au titre des bases de taxe professionnelle rapportée par habitant supérieure de 28 % à ces moyennes. Par contre, cette bonne position n'empêche pas le fait que l'impôt local rapporté à cette richesse relative se traduise par un taux d'effort des ménages et des entreprises lui-même supérieur aux moyennes nationales : 5,1 % à comparer à 4,7 % pour les ménages, 27,2 % à comparer à 21,7 % pour les entreprises. Ceci montre qu'à l'avenir, l'enjeu de l'optimisation des politiques publiques sera déterminant. La stratégie exprimée dans le Schéma Directeur va dans ce sens, éclairant une perspective de développement durable et de cohésion sociale.

Les enseignements du diagnostic sont plus sévères en dynamique : comme presque partout en France dans la décennie qui s'achève, les écarts se sont creusés entre

les secteurs et, sans doute en leur sein, entre les communes des territoires qui composent la région urbaine. Globalement, la richesse suit le mouvement de périurbanisation, elle croît plus vite en périphérie qu'au centre où elle s'effrite. Les "charges de centralité" ne se réduisent pas, les marges de manœuvre se rétrécissent pour plusieurs communes de l'agglomération.

En dynamique de 1990 à 1997, à l'exception du Grésivaudan où elle évolue plus favorablement, la croissance des salaires privés, analysée à partir des déclaratifs de taxe professionnelle (TP) établis par les entreprises, a évolué plus faiblement dans la région urbaine qu'en moyenne nationale. Pour Grenoble Ville, elle n'a même progressé que de 0,3 % par an à comparer aux 3,9 % de la moyenne nationale.

Ceci traduit l'effritement de l'emploi privé au centre et constitue un signe de fragilisation qui doit alerter l'ensemble du territoire. Sur la même période, les immobilisations et les autres éléments de richesse des entreprises pris en compte pour établir la TP évoluent dans la RUG un peu plus favorablement que la moyenne nationale, mais les écarts de taux de croissance constatés vont de 1 à 3 entre les secteurs.

L'enjeu des solidarités à promouvoir et à soutenir par une intercommunalité renforcée à l'échelle de chacun des secteurs, puis à traduire entre les secteurs qui composent la région urbaine, constitue sans doute le plus grand défi pour les vingt prochaines années du point de vue des politiques publiques locales.

Les parcs d'activités seront essentiellement dédiés aux immobilisations matérielles alors que, du fait d'une plus grande mixité urbaine, de nombreux emplois pourront réintégrer la cité, si elle se renouvelle en améliorant les services eux-mêmes optimisés.

Profil et enjeux de la région grenobloise

Chiffres clés de la région grenobloise

	RUG	Agglo	Grenoble	Bièvre Valloire	Voironnais	Grésivaudan	Sud agglo	Agglo hors Grenoble	France moyenne Nationale
Population	609 841	375 266	153 973	41 457	71 189	74 859	41 844	221 193	86 442
Revenu des ménages	94 436	92 062	84 137	80 915	92 460	111 140	103 340	98 250	86 442
Croissance revenus	4,30 %	3,60 %	2,90 %	4,40 %	5,00 %	6,40 %	5,20 %	4,10 %	4,20 %
Bases brutes TP/hab	16 826	17 180	14 527	11 776	16 246	19 563	17 310	19 027	13 109
Croissance BB TP	5,70 %	4,60 %	2,50 %	4,80 %	6,00 %	11,20 %	5,90 %	5,90 %	5,80 %
dont salaires	3,00 %	2,60 %	0,30 %	3,10 %	3,60 %	5,70 %	2,80 %	4,20 %	3,90 %
dont ebm	7,90 %	6,20 %	4,90 %	6,10 %	8,10 %	15,70 %	7,50 %	6,90 %	7,40 %
Taux de chômage/logement	12,00 %	15,20 %	15,10 %	12,10 %	13,10 %	9,50 %	9,90 %	15,30 %	14,00 %
Evolution chômage	-3,20 %	0,50 %	1,00 %	-0,10 %	0,60 %	-1,30 %	-5,80 %	0	1,50 %
% jeunes chômeurs	22,70 %	21,30 %	19,70 %	24,80 %	23,90 %	19,90 %	23,50 %	22,70 %	
Démographie naturelle	3,70 %	4,40 %	3,30 %	1,40 %	2,40 %	3,50 %	2,90 %	5,30 %	
Évol. démographique totale	+	=	-	=	+	+	+	=	
Pression fiscale ménages	5,10 %	5,90 %	6,90 %	3,30 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	5,20 %	4,70 %
Évol. press. fisc. ménages	2,40 %	2,30 %	2,30 %	0,60 %	0,90 %	2,10 %	2,60 %	2,60 %	1,90 %
Pression fiscale entreprises	27,20 %	30,20 %	33,40 %	20,90 %	24,30 %	22,50 %	21,30 %	28,40 %	21,70 %
Évol. press. fisc. entreprises	0,90 %	1,40 %	4,50 %	1,60 %	0,80 %	0,50 %	1,10 %	2,00 %	2,20 %

Territoire	Population	%	Foncier non bâti	%	Foncier bâti	%	Taxe d'habitation	%	Taxe professionnelle	%	TEOM	%	TOTAL	%
RUG	609 841	100	22 137 066	100	251 465 476	100	718 309 752	100	2 347 520 517	100	57 960 623	100	4 397 393 435	100
AGGLO	375 266	62	5 404 873	24	921 286 496	74	508 224 751	71	1 593 463 803	68	17 932 044	31	3 046 311 967	69
GRENOBLE	153 973	25	1 479 790	7	425 734 956	34	253 232 813	35	593 719 871	25	-	0	1 274 167 430	29
VOIRONNAIS	71 189	12	4 474 717	20	103 258 494	8	63 224 631	9	243 603 247	10	8 869 743	15	423 430 832	10
GRÉSIVAUDAN	74 859	12	5 449 593	25	125 928 811	10	82 722 265	12	289 190 276	12	16 072 064	28	519 363 009	12
SUD	41 844	7	1 752 509	8	55 852 192	4	33 110 506	5	126 928 515	5	12 464 304	22	230 108 026	5
BIÈVRE	41 457	7	4 382 840	20	39 175 833	3	25 767 515	4	90 850 575	4	1 966 905	3	162 143 668	4
RUG hors Grenoble	455 868	75	20 657 276	93	825 730 520	66	465 079 940	65	1 753 800 646	75	57 960 623	100	3 123 226 005	71
RUG hors agglo	234 575	38	16 732 193	76	330 178 980	26	210 085 001	29	754 056 714	32	40 082 579	69	1 351 081 467	31
Agglo hors Grenoble	221 293	36	3 925 083	18	495 551 540	40	254 991 939	35	999 743 932	43	17 932 044	31	1 772 144 538	40

Département et Région représentent approximativement le tiers du produit global

CDC Consultants : chiffres 1997 et évolutions 1990/1997 Source : Direction générale des impôts (1997)

Le diagnostic socio-économique et fiscal en cartes

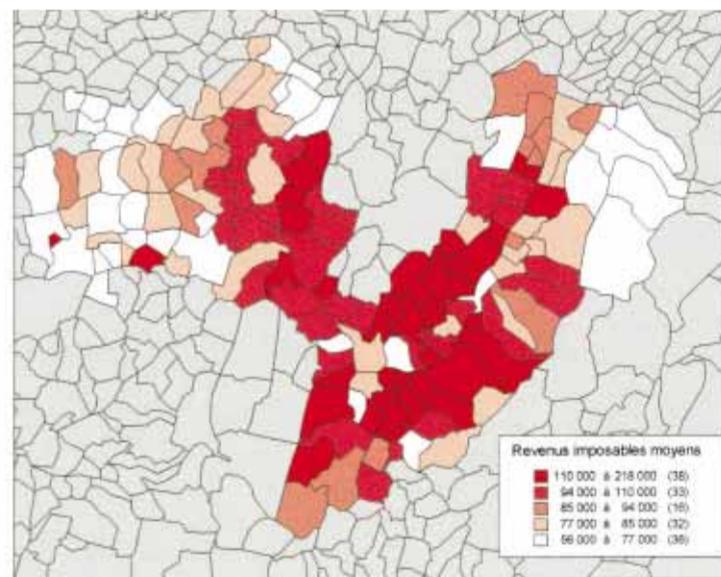
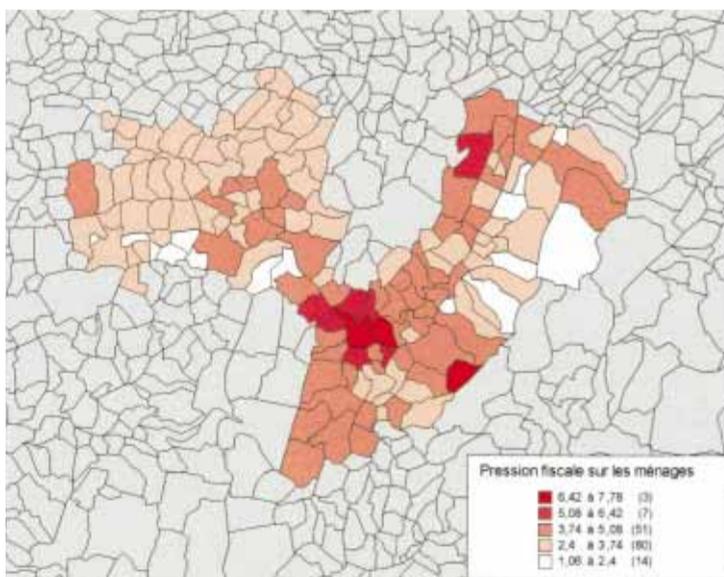
Pression fiscale sur les ménages et les entreprises

Pression fiscale sur les ménages	
Grenoble	6,9%
Agglomération	5,9%
Sud aggro	4,0%
Grésivaudan	4,0%
Voironnais	4,0%
Bièvre Valdaine	3,3%
Moyenne nationale	4,7%

Pression fiscale sur les entreprises	
Grenoble	33,4
Agglomération	30,2
Sud aggro	21,3
Grésivaudan	22,5
Voironnais	24,3
Bièvre Valdaine	20,9
France	21,7

Évolution 1990/1997 des bases brutes de TP

Croissance annuelle moyenne des bases brutes de TP	
Grenoble	2,5%
Agglomération	4,6%
Sud aggro	5,9%
Grésivaudan	11,2%
Voironnais	6,0%
Bièvre Valdaine	4,8%
Moyenne nationale	5,8%



Source : Direction Générale des Impôts 1997

DE NOMBREUSES STRUCTURES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION GRENOBLOISE

La région grenobloise se caractérise par une lente émergence de la coopération intercommunale, essentiellement due à des enjeux locaux de développement urbain et économique.

- Dans l'agglomération grenobloise, la filiation conduisant à la Métro d'aujourd'hui débute après 1965 avec deux syndicats, l'un d'études (SIEPURG), l'autre de réalisation (SIRG). Ils fusionnent en 1973, pour composer le SIEPARG, avec 23 communes dont la Ville de Grenoble. Le passage en communauté de communes intervient en 1995, puis en communauté d'agglomération fin 1999.
- Dans le moyen Grésivaudan, la perspective de créer un pôle urbain à Crolles conduit en 1968 à la constitution d'un syndicat d'études, auquel la compétence de réalisation est ajoutée dès 1971, en même temps que la nouvelle dénomination de SIERPUMG (Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations du Pôle Urbain du Moyen Grésivaudan).
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais naît en 1974, avec une quinzaine de communes situées à la fois sur les collines d'avant Chartreuse et dans la vallée de l'Isère. Le SMAV regroupe 18 communes, dont Voiron, Voreppe, Moirans, et se mue en communauté de communes en 1993, puis en communauté d'agglomération fin 1999 sur un périmètre élargi (33 communes).
- La Bièvre a été précurseur en matière d'intercommunalité, dès 1961 est né dans ce secteur le premier District rural de France (District de La Côte-Saint-André). Depuis 1993 la Bièvre bénéficie de deux communautés de communes : Bièvre Toutes-Aures (11 communes) et Bièvre-Est (14 communes). Il est à noter également, dans le cadre du périmètre du Pays expérimental de Bièvre-Valloire, la constitution en 1996 du Syndicat Mixte de Bièvre-Valloire regroupant les communautés de communes de : Beurepaire, Bièvre-Est, Chambaran et le District de La Côte-Saint-André.
- Dans le Sud, l'ancien syndicat de la Gresse s'est transformé récemment en district, groupant Varcès, Vif, Saint-Paul-de-Varcès et Le Gua.

Parmi les 157 communes de la région grenobloise, seules 17 n'adhèrent à aucun établissement de coopération intercommunale. Les 140 autres se répartissent entre 16 syndicats, districts et communautés de communes. Ce nombre élevé de structures est le signe d'une préférence pour une coopération de proximité, assez éloignée des préoccupations de gouvernance de la vaste région grenobloise.

VERS DES LIEUX DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION GRENOBLOISE ?

Si les grands syndicats ou communautés de communes à vocation générale couvrent l'essentiel de la région

grenobloise, les territoires concernés se subdivisent en sous-espaces partiellement couverts par des syndicats de plus petite taille. Ces structures intermédiaires sont généralement créées en réponse à des problèmes devant être pris en charge à une échelle inférieure à celle des grands syndicats et communautés de communes ou d'agglomération.

Elles offrent aux communes, il convient de le souligner, le moyen de résister à leur intégration dans des ensembles territoriaux plus vastes. La commune demeurant le seul lieu de démocratie directe où les décisions restent visibles à la population, ses élus ne peuvent tout miser dans des structures de coopération intercommunale. Cette tension persistera tant que la désignation aux organes intercommunaux restera indirecte.

Pourtant, qu'il s'agisse de partager les charges des équipements publics ou de se grouper pour commercialiser une zone d'activités avant d'en partager les retombées, la majeure partie des enjeux se passe à une échelle dépassant celle des communes. Des progrès se réalisent, il est vrai, dans les pratiques intercommunales :

- la généralisation des communautés de communes après la loi de 1992 a d'autant mieux accentué le passage à une gestion concertée du développement économique et de l'aménagement de l'espace, que des procédures contractuelles ont été proposées à ces structures, souvent dans un regroupement encore plus large. Ainsi, les contrats globaux de développement avec la Région Rhône-Alpes ont-ils aussi contribué à ce renforcement de l'intercommunalité ;
- des débuts de solidarité financière, avec les taxes professionnelles de zone, soulèvent des questions plus complexes de compensations en cas de transfert d'activités. Des perspectives se dessinent, en termes de taxe professionnelle unique d'agglomération. Tout cela conduit à s'interroger sur une gouvernance plus large.

À la fin des années 1970, il n'existait pas d'institution rassemblant les acteurs de l'aménagement et du développement pour "porter" le SDAU de 1973 à l'échelle de la région grenobloise. La notion de région urbaine a d'ailleurs éclaté aussitôt que définie pour céder la place à la juxtaposition de vastes secteurs (agglomération, Voironnais, Grésivaudan).

Cette situation a perduré jusqu'en 1996, date de la création du Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur. La réflexion conduite en son sein a permis à la prise en compte de la dimension spatiale de la région grenobloise de progresser. Les enjeux du Schéma Directeur résident dans l'institution d'une autorité pérenne, compétente pour travailler dans la durée et capable d'aider les collectivités locales à se mettre en réseau. Une telle autorité ne peut donc être que l'émanation de celles-ci, une instance de régulation au niveau de la région grenobloise.

Cette perspective nouvelle permet d'offrir à des communes de plus en plus fédérées (communautés d'agglomération) des lieux de coopération à une échelle pertinente sur des sujets précis : déplacements, économie, etc.

Les gestionnaires des transports publics ont marqué une avancée, en créant une "Communauté des transports de

la région grenobloise”, regroupant toutes les autorités organisatrices concernées (SMTC, Département, Région, SNCF) avec le Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur. Cette initiative correspond à la recherche d'innovation dans la gestion des interconnexions entre tous les modes de transport, tant en termes techniques (études du train-tram) qu'en termes d'exploitation (recherches de tarification commune).

Mais les espaces de coopération pourront s'ouvrir à d'autres domaines : action foncière, économie, environnement, habitat et formes urbaines.

DES COOPÉRATIONS RÉGIONALES AU-DELÀ DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Les villes centres des grandes agglomérations de Rhône-Alpes entretiennent des relations permanentes en vue de soutenir des positions communes et solidaires face aux pouvoirs publics. Les contributions aux schémas de services collectifs qu'elles ont conjointement proposées à l'État portaient sur les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, et sur le développement coordonné des formations universitaires.

Un contrat de fonctions majeures, signé entre le réseau des villes et la Région Rhône-Alpes et assorti d'une aide de cette dernière, prévoit l'accroissement des échanges entre les grands équipements publics culturels et sportifs des villes et leur modernisation concertée. Le volet économique de ce contrat organise le pilotage de certaines filières stratégiques pour l'économie régionale : la ville de Grenoble est pilote du secteur des activités numériques, celle de Lyon des activités biotechnologiques.

Le point commun à toutes les actions concertées au sein du réseau des villes de Rhône-Alpes est de partir des spécificités locales pour bâtir des complémentarités et conforter l'ensemble.

D'autres échelles de coopération institutionnelle existent ou se profilent. Ainsi, les réflexions sur les infrastructures ont été préparées par des échanges réunissant les maires de Marseille, Lyon et Grenoble. L'appartenance de Grenoble au Sillon alpin lui ouvre la possibilité de nouer des accords avec Genève et le Genevois français, comme avec le Piémont, dans une coopération à l'échelle du Grand Sud-Est.

Cette situation appelle à une mise en réseau, au-delà des villes centres, de l'ensemble des régions urbaines.



9

Prospective

UNE SOCIÉTÉ QUI SE TRANSFORME EN PROFONDEUR

Les profondes mutations sociales actuellement à l'œuvre en France comme en Europe vont encore contribuer à modifier considérablement le visage de nos sociétés dans les dix à vingt ans qui viennent. Ces tendances lourdes contribueront à motiver et à modeler l'organisation sociale et spatiale de la région grenobloise.

■ En lien avec les évolutions démographiques, les structures familiales s'éloigneront encore plus du modèle traditionnel

- La croissance démographique se ralentira. La population en âge de travailler (20-59 ans) continuera de progresser jusqu'en 2005-2010 pour décliner ensuite.
- Les personnes âgées seront de plus en plus nombreuses. La région grenobloise restera globalement plus jeune qu'au niveau national, mais sa population âgée augmentera rapidement. Les plus de 60 ans qui représentaient environ 15 % de la population en 1990 en représenteront environ 23 % en 2015. La part des jeunes (0-19 ans) ne cessera de décliner et à partir de

2015-2020, la population des plus de 60 ans dépassera celle des moins de 20 ans.

- Le nombre de ménages continuera d'augmenter. Toutefois, cette augmentation ralentira très sensiblement à la fin des années 1990 avec l'arrivée à l'âge adulte de générations moins nombreuses, et leur taille se réduira pour se situer entre 2,3 et 2,4 personnes par ménage en 2015.

- La diversification des structures familiales se poursuivra. Les étapes dans le cycle de vie familiale sont déjà moins tranchées qu'auparavant : on quitte ses parents plus tard et on recohabite parfois, on vit plus fréquemment seul avant de se mettre en couple et, très souvent, on a plusieurs expériences de vie en couple avec des périodes intermédiaires solitaires. Et, si l'on assiste à un relâchement des liens conjugaux, les liens intergénérationnels perdurent, nécessitant une assez forte proximité spatiale. Les personnes seules seront plus nombreuses, composées à la fois de jeunes, de personnes au milieu de leur cycle de vie familiale et de personnes âgées (souvent des femmes). On trouvera davantage de familles monoparentales et de familles recomposées (seconde union). Les familles nombreuses seront de plus en plus évanescences avec une généralisation du modèle familial à un ou deux enfants.

■ Les conditions et les modes de vie, les aspirations des individus vont poursuivre leurs évolutions

- La population se montrera de plus en plus sensible à l'environnement et au cadre de vie. Les ménages seront de plus en plus exigeants en matière de qualité résidentielle et aspireront à un environnement physique de qualité à l'abri des nuisances (bruit, pollution), ainsi qu'à un milieu social sécurisant, notamment en milieu urbain.
- L'individualisation des styles de vie et de consommation sera de plus en plus forte avec des risques de rupture du lien social et de "tribalisation" avec des effets ségrégatifs dans l'espace.
- La satisfaction des besoins de services, culturels ou de relations s'opérera de moins en moins dans la proximité, mais à une échelle plus vaste en fonction des objectifs et des choix des individus.
- Les activités consacrées à la formation, à la culture et aux loisirs devraient se développer et la séparation des temps entre travail, formation, loisirs et consommation devenir moins nette.
- Les difficultés à s'intégrer durablement dans la vie sociale et surtout économique du fait d'une très grande compétitivité entre les entreprises et de la modification de la structure des emplois persisteront pour un nombre croissant de ménages.
- Les revenus des ménages devraient rester sélectifs, avec probablement une stagnation des ressources pour les personnes en situation précaire et un accroissement des inégalités.
- Les stratégies résidentielles et patrimoniales des ménages restent très incertaines en raison de la crise annoncée des systèmes de retraite. L'arrivée à l'âge mûr des jeunes qui vivent aujourd'hui de très longues périodes de chômage ou de petits boulots va créer une population de ménages très différente de ceux de la génération précédente.

UNE ÉCONOMIE EN MUTATION

Le déclin du système industriel hérité des avancées techniques du XIX^e siècle a commencé il y a une vingtaine d'années, amenant l'économie à de profondes transformations. Les conséquences humaines et

sociales s'en sont déjà révélées graves, comme le chômage massif qui s'est installé à partir du début des années 1970.

Celui-ci devrait progressivement diminuer, avec l'augmentation du contenu en emploi des branches d'innovation et de services, puis avec le plafonnement du nombre des actifs lié à la courbe démographique. Plus globalement, on assiste actuellement à la mise en place d'un nouveau système économique. Qualifié d'économie de la commercialisation et de l'information, ce nouveau moteur résulte des interactions entre l'électronique, les nouvelles énergies (nucléaire, solaire, pile à combustible, etc.), l'informatique et les biotechnologies.

Tous les économistes s'accordent sur un ensemble de points, dont les premières manifestations se produisent d'ores et déjà. Les plus remarquables de ces changements sont ici mentionnés.

- Le taux de croissance du produit intérieur dans la période 2000-2010 devrait être inférieur à celui des années 1980-1990. Les ressources publiques seraient dans ce cas plus rares et plus difficiles à mobiliser.
- La transformation de la structure des emplois devrait se poursuivre, amenant d'ici à 2010 la part des ouvriers à 28 % des emplois et celle des ingénieurs, techniciens et cadres à 36 % contre respectivement 42 % et 27 % en 1995.
- L'emploi tertiaire passerait simultanément de 60 % à près de 75 % de l'emploi total.
- La montée de l'immatériel dans les entreprises conduit à accorder une attention accrue au capital humain : développement des tâches de conception et de recherche, du travail amont, des fonctions marketing et de commercialisation, évolution de l'intelligence artificielle et développement de l'innovation technologique.
- Les entreprises deviennent de plus en plus nomades, sous l'influence conjointe de la montée des exigences financières et de la compétition acharnée au sein d'activités mondialisées.
- Leurs salariés sont soumis à la pression de la rentabilité maximale, du juste-à-temps et de la tendance à l'ouverture 24h/24h. L'inconfort croissant du travail conduit à des vies professionnelles plus heurtées, exigeant de plus grandes qualités d'adaptation avec des risques de rupture, et un besoin de formation permanente.

